



DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Recommandations de la Commission en ce qui concerne le plan stratégique relevant de la PAC de la Belgique SDW (2020) 368 final

Accompagnant le document

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Recommandations aux États membres en ce qui concerne leur plan stratégique relevant de la politique agricole commune COM (2020) 846

Agriculture
and Rural
Development

Table des matières

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION POUR LE PLAN STRATÉGIQUE RELEVANT DE LA PAC DE LA BELGIQUE..... 2

1.1 Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire.....	3
1.2 Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'UE liés à l'environnement et au climat.....	3
1.3 Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et répondre aux attentes sociétales.....	4
1.4 Moderniser le secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation, et en encourageant leur utilisation.....	5
1.5 RECOMMANDATIONS.....	6

ANALYSE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN BELGIQUE 8

2.1 Favoriser des revenus agricoles viables et la résilience sur le territoire de l'UE pour améliorer la sécurité alimentaire.....	9
2.2 Améliorer l'adaptation aux besoins du marché et accroître la compétitivité, notamment en mettant davantage l'accent sur la recherche, la technologie et la numérisation.....	10
2.3 Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.....	12
2.4 Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables.....	13
2.5 Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air.....	15
2.6 Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages.....	16
2.7 Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales.....	18
2.8 Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable.....	20
2.9 Améliorer la réponse du secteur agricole européen aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé, notamment en matière d'alimentation saine, nutritive et durable et de bien-être animal.....	21
2.10 Objectif transversal sur les connaissances, l'innovation et la numérisation.....	22

1

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION POUR LE PLAN STRATÉGIQUE RELEVANT DE LA PAC DE LA BELGIQUE

Dans le cadre du dialogue structuré sur la préparation du plan stratégique relevant de la politique agricole commune (PAC), le présent document contient les recommandations relatives au plan stratégique relevant de la PAC de la Belgique. Les recommandations sont fondées sur une analyse de l'état d'avancement des travaux, ainsi que des besoins et des priorités de l'agriculture et des zones rurales en Belgique. Elles portent sur les objectifs économiques, environnementaux et sociaux spécifiques de la future PAC, et en particulier sur les ambitions et les objectifs spécifiques de la stratégie «De la ferme à la table» et de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Comme indiqué dans la stratégie «De la ferme à la table», la Commission invite la Belgique à attribuer, dans son plan stratégique relevant de la PAC, des valeurs-cibles nationales précises aux objectifs du pacte vert¹, en tenant compte de sa situation spécifique et des présentes recommandations.

1 Ces objectifs ont trait à l'utilisation des pesticides et aux risques qui leur sont associés, à la vente d'antimicrobiens, aux pertes de nutriments, à la surface consacrée à l'agriculture biologique, aux particularités topographiques à haute diversité et à l'accès à l'internet rapide à haut débit.



1.1 Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire

Les agriculteurs belges sont confrontés à une série de défis et d'opportunités économiques dans le cadre de la transition vers des systèmes alimentaires durables. En Belgique, l'agriculture se caractérise par un revenu d'entreprise agricole supérieur à la moyenne de l'Union européenne (UE), le revenu moyen dans l'agriculture s'élevant à 60 % du salaire moyen de l'ensemble de l'économie pour la période 2005-2018. Toutefois, l'écart entre les revenus agricoles et non agricoles se creuse depuis 2012. De même, si le revenu des facteurs agricoles par travailleur est nettement supérieur à la moyenne de l'UE, son évolution suit une tendance légèrement négative, car les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

La situation économique des agriculteurs est inégale, le niveau de revenu variant considérablement en fonction de la taille physique de l'exploitation, du secteur et de la situation géographique. L'utilisation d'instruments de gestion des risques, qui pourraient contribuer à améliorer cette situation, est très limitée et doit encore être développée afin de renforcer la stabilité des revenus. Les revenus sont nettement plus faibles pour les exploitations situées dans des zones soumises à des contraintes naturelles. Le revenu augmente proportionnellement à la taille de l'exploitation grâce à une utilisation plus efficace de la technologie et à des économies d'échelle. Pour les petites et moyennes exploitations, le prix des terres arables et des aliments pour animaux a une incidence considérable sur la compétitivité.

Il serait donc souhaitable d'améliorer l'accès à la terre, en particulier pour les jeunes agriculteurs, et de contribuer à moderniser les exploitations pour faire face à la baisse observée depuis 2008 de la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée de la filière agroalimentaire. Par rapport à d'autres États membres, la Belgique compte un grand nombre d'organisations de producteurs reconnues, mais celles-ci tendent à être concentrées dans le secteur des fruits et légumes ainsi qu'en Flandre. La panoplie d'instruments de gestion des risques pourrait encore être améliorée afin de renforcer la résilience. Il convient toutefois de noter qu'une assurance multirisque climatique a été élaborée et lancée en Flandre en 2020. Les systèmes de qualité de l'UE offrent également des avantages pour améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.



1.2 Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'UE liés à l'environnement et au climat

La transition vers un secteur agricole durable en Belgique est particulièrement urgente, car ce secteur se caractérise par une forte densité de bétail et une utilisation généralisée d'engrais qui ont une incidence sur son empreinte environnementale et climatique. Bien que les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur agricole aient diminué depuis 1990 (-18,6 %), le recul s'est ralenti entre 2005 et 2013 (-4 %), et les émissions ont même légèrement augmenté depuis lors (+1 %). Les émissions de GES provenant des terres cultivées restent largement supérieures à la moyenne de l'UE, avec une augmentation de 9 % entre 2013 et 2018 en raison de l'utilisation accrue d'engrais. Les terres arables sont particulièrement adaptées pour favoriser une meilleure atténuation du changement climatique, car les méthodes adoptées peuvent être modifiées chaque année sur de vastes superficies. Par exemple, la Belgique pourrait promouvoir des outils d'évaluation de l'empreinte carbone dans les exploitations afin d'aider les agriculteurs à déterminer les mesures les plus appropriées pour améliorer leurs performances sur le plan climatique. La Belgique dispose également d'une zone humide et de tourbières d'environ 39 200 hectares (ha), dont 24 800 ha sont des tourbières. Les tourbières peuvent être de grandes sources ou de grands puits de CO₂ atmosphérique et constituent des outils idéaux d'atténuation du changement climatique.

Les risques liés au changement climatique pour l'agriculture et la foresterie sont principalement associés au risque de phénomènes extrêmes, tels que les événements de précipitations extrêmes (pluies torrentielles), les tempêtes de grêle et les vagues de chaleur. Ceux-ci sont susceptibles de devenir plus fréquents à l'avenir, augmentant ainsi le risque d'érosion des sols ainsi que d'apparition d'organismes nuisibles et de maladies. Des sécheresses extrêmes peuvent représenter des risques économiques pour le secteur agricole, comme cela s'est avéré au cours des trois dernières années (2018-2020), avec une combinaison de températures élevées et d'un manque de précipitations.

La capacité des terres agricoles et des zones rurales à faire face à ces effets du changement climatique est déjà affaiblie en raison de la diminution de la capacité d'absorption des sols, conséquence de l'agriculture intensive qui a mené à la chute du niveau des nappes phréatiques et à l'augmentation du ruissellement des eaux pluviales

des affluents des sous-systèmes des bassins hydrographiques provoquée par le drainage des terres et le détournement des ruisseaux et des rivières.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, la situation est préoccupante. Malgré une tendance à la baisse, l'excès de nutriments reste très élevé, les nitrates étant en particulier nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. Les nitrates sont le principal polluant empêchant les masses d'eaux d'atteindre un bon état chimique au sens de la directive-cadre sur l'eau, et seulement 41 % des masses d'eau souterraines respectent actuellement cette norme. Malgré une légère amélioration, le niveau de phosphore reste élevé. Du point de vue de la directive-cadre sur l'eau, c'est l'agriculture qui exerce la plus forte pression sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Il est nécessaire de mieux intégrer les objectifs liés à l'eau dans d'autres domaines d'action, tels que l'agriculture, et d'optimiser les synergies avec la politique agricole commune (PAC).

En ce qui concerne la qualité de l'air, les émissions totales d'ammoniac provenant de l'agriculture ont légèrement diminué en 2018 par rapport aux années précédentes. Néanmoins, la Belgique présente un risque moyen de non-respect de son engagement national de réduction des émissions d'ammoniac, tant pour la période 2020-2029 que pour 2030 et au-delà¹.

En ce qui concerne la biodiversité, la situation est extrêmement préoccupante, étant donné que l'état de conservation de 100 % des habitats est considéré comme défavorable et que celui de 88 % des prairies est considéré comme «défavorable-médiocre». Au cours de la période précédente (2013-2019), certains habitats en Flandre ont connu une légère amélioration. En dépit de quelques progrès dans certaines zones protégées, en particulier sur les sites Natura 2000, des mesures doivent encore être prises pour préserver et renforcer la biodiversité. Les indices de la population d'oiseaux des champs indiquent une diminution significative de la population des espèces d'oiseaux des champs en Flandre, et surtout en Wallonie (40 % pour la période 2010-2018).

Pour la Wallonie, le cadre d'action prioritaire indique la nécessité de donner la priorité au soutien financier en faveur des prairies, ainsi que des terres cultivées à l'intérieur et à l'extérieur du réseau Natura 2000. La gestion et la restauration des landes et des habitats forestiers, ainsi que l'amélioration des habitats d'eau douce, font également partie des priorités.

La Flandre est toujours encouragée à examiner les possibilités d'améliorer l'état de conservation des oiseaux des prés.

La part de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique est bien développée en Wallonie (11 %) mais reste très faible en Flandre (1,3 %). En 2019, plus de 90 % de la superficie consacrée à l'agriculture biologique en Belgique se trouvait en Wallonie. Au niveau national, 66 % de la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique sont des pâturages permanents, 34 % des cultures arables et seulement 1 % des cultures permanentes (arbres fruitiers, par exemple). Il convient d'encourager la conversion de davantage de terres à l'agriculture biologique, en particulier s'agissant des cultures permanentes.



1.3 Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et répondre aux attentes sociétales

Les dynamiques socio-économiques des zones rurales belges sont mises à mal par plusieurs facteurs. Comme dans de nombreuses régions de l'UE, le nombre de nouveaux arrivants dans l'agriculture est faible, en raison du manque d'attractivité de cette activité et du prix élevé des terres. L'accès à la terre constitue l'un des principaux obstacles à l'entrée dans le métier d'agriculteur en Belgique. Les taux de chômage et de pauvreté sont plus élevés dans certaines régions wallonnes moins peuplées, et ces mêmes régions présentent des lacunes quant à l'accès aux services de base. La bioéconomie et l'économie verte pour les produits biosourcés, le secteur du bois pour la bioénergie et le secteur du tourisme sont en croissance et offrent de bonnes possibilités de création d'emplois.

La couverture de l'internet à haut débit dans les zones rurales est relativement bonne, à l'exception de certaines zones à faible densité de population au sud du pays.

Les attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé jouent un rôle essentiel en Belgique et ont donc une incidence sur le développement du secteur agricole. Bien qu'il soit en baisse, le niveau d'utilisation d'antimicrobiens reste élevé par rapport aux États membres voisins dont les structures d'élevage sont similaires.

L'utilisation des pesticides et les risques qui leur sont associés ont diminué entre 2011 et 2018 (les résultats de la Belgique étant meilleurs que les résultats moyens dans l'UE à cet égard), et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour garantir la mise en œuvre de mesures de lutte intégrée contre les organismes nuisibles au niveau des exploitations. En outre, la Belgique devrait déployer des efforts pour adopter des régimes alimentaires plus sains et plus durables sur le plan environnemental, conformément à la stratégie «De la ferme à la table».

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par le bien-être des animaux destinés à la production alimentaire, ce qui influence leurs choix alimentaires.

En ce qui concerne l'équilibre hommes-femmes, les femmes dans les zones rurales représentent 28 % de la main-d'œuvre agricole, mais seulement 14 % sont des chefs d'exploitation, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (28 %). Il est nécessaire d'examiner attentivement les besoins spécifiques des femmes dans l'agriculture et les zones rurales afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi.

En outre, la protection des travailleurs agricoles, en particulier des travailleurs précaires, saisonniers et non déclarés, constituera un enjeu majeur s'agissant du respect des obligations légales liées aux droits de l'homme. Il s'agit d'un élément essentiel du système alimentaire équitable de l'UE envisagé dans la stratégie «De la ferme à la table».



1.4 Moderniser le secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation, et en encourageant leur utilisation

Relever les défis économiques, environnementaux et sociaux décrits dans les sections précédentes constitue une étape importante dans la transition vers une production alimentaire durable et nécessitera également des efforts considérables pour introduire de nouvelles pratiques, technologies et innovations dans ce domaine.

Les connaissances et l'innovation ont un rôle essentiel à jouer pour aider les agriculteurs et les communautés rurales à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Un système de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA) efficace devrait fournir de nombreuses connaissances afin de répondre aux besoins croissants des agriculteurs en matière d'information, d'accélérer l'innovation et d'accroître la valeur des connaissances existantes, l'objectif étant d'atteindre les objectifs de la PAC.

Le SCIA de la Belgique a été qualifié de solide. Toutefois, bien qu'il soit plus intégré en Flandre, il demeure assez fragmenté en Wallonie. Les liens entre les conseillers et les autres organismes et instituts de connaissances pourraient être renforcés. L'intégration complète des producteurs au sein du SCIA et dans les projets innovants pourrait être améliorée. La Belgique pourrait promouvoir davantage la coopération entre conseillers privés et publics, y compris au sein des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI). Il est également essentiel d'investir dans la formation et les compétences. Il convient d'aider les conseillers à puiser des idées singulières sur le terrain en matière d'innovation et à les développer par la mise en place et la mise en œuvre de projets des groupes opérationnels du PEI. Les «services de soutien à l'innovation» deviendront obligatoires pour les États membres après 2020.

La Belgique a enregistré des résultats mitigés dans le domaine de la connectivité. Toutefois, elle a progressé dans le déploiement de réseaux rapides et à haute capacité, et elle s'est engagée à accélérer le développement de nouvelles technologies numériques et à investir stratégiquement dans celles-ci au moyen d'initiatives et de programmes de l'UE. Le pays devrait exploiter ce potentiel pour faire avancer la transition numérique, par exemple en utilisant des outils numériques conçus pour répondre à des défis sectoriels spécifiques, tels que les défis environnementaux, ou en proposant des formations collectives aux petits agriculteurs.

1.5 RECOMMANDATIONS

Pour relever l'ensemble interconnecté de défis économiques, environnementaux, climatiques et sociaux décrit ci-dessus, la Commission estime que le plan stratégique relevant de la PAC de la Belgique doit axer ses priorités et concentrer ses interventions sur les objectifs ci-après, tout en tenant dûment compte de la diversité de l'agriculture et des zones rurales.

Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire

- **Améliorer la résilience du secteur agricole et lutter contre la baisse des revenus**, en améliorant l'affectation de l'aide de la PAC, en particulier au profit des petites et moyennes exploitations et des territoires de Wallonie classés comme zones soumises à des contraintes naturelles, en progressant davantage dans le processus de convergence interne et en utilisant, par exemple, l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable et la réduction des paiements. Il convient également de développer et de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion des risques.
- **Poursuivre la modernisation et la transformation des exploitations agricoles (y compris du point de vue de la transition numérique)** en soutenant les investissements, directement ou au moyen d'instruments financiers, en vue de réduire les coûts de production (notamment ceux liés aux aliments pour animaux, à la main-d'œuvre et aux terres) et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'environnement et de bien-être animal.
- **Renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire** grâce à des actions ciblées au titre des deux piliers de la PAC, par exemple en renforçant et en multipliant des organisations de producteurs et des coopératives, en particulier les secteurs où elles sont moins actives, ainsi qu'en donnant une impulsion aux chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et innovantes, et en mettant l'accent sur les produits à plus forte valeur ajoutée, tels que les produits biologiques et biosourcés.

Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'UE liés à l'environnement et au climat

- **Réduire les émissions de GES autres que le CO₂** provenant du secteur de l'élevage et de la fertilisation des sols ainsi que maintenir et améliorer la capacité de stockage du carbone en soutenant l'entretien des prairies, l'agriculture de conservation et le semis direct grâce à des méthodes de stockage du carbone dans les sols agricoles, et en favorisant la transition vers une bioéconomie circulaire. Les interventions de la PAC devraient notamment soutenir la transition vers des systèmes de production animale à faibles émissions en envisageant également une gestion durable des effluents d'élevage conformément à la stratégie relative au méthane.
- **Soutenir l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques à venir**, lesquels pourraient compromettre sa capacité à produire des denrées alimentaires et sa contribution à la fourniture de services écosystémiques qui dépendent directement des conditions climatiques, **en promouvant des pratiques agricoles adaptatives, des solutions au niveau du paysage et des investissements** (rétablissement de la rétention naturelle des eaux, incitation à la production de matériaux utilisant la biomasse issue de l'agriculture, introduction de systèmes d'irrigation et de culture plus économes en eau, etc.).
- **Contribuer à la réalisation de l'objectif du pacte vert de l'UE visant à réduire les pertes de nutriments (à la fois de nitrates et de phosphore)**, en soutenant les agriculteurs dans la transition vers des modèles de production plus résilients et moins intensifs, y compris en renforçant les mesures d'atténuation de la pollution et en optimisant les pratiques de fertilisation qui réduisent les pertes de nutriments dans l'eau et l'air.
- **Renforcer la protection de la biodiversité et contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert de l'UE**, en veillant à ce que les habitats et les espèces protégés retrouvent un état de conservation favorable, en améliorant les habitats, en particulier les particularités topographiques à haute diversité, dans les prairies, sur les terres cultivées et même dans les forêts (à l'intérieur et à l'extérieur de Natura 2000), en combinant de manière appropriée les interventions et obligations au titre de la

conditionnalité, ainsi qu'en augmentant la part des terres faisant l'objet de contrats soutenant la biodiversité et/ou la gestion des paysages et en renforçant la protection des réserves naturelles et l'expansion des zones Natura 2000 conformément aux priorités définies dans le cadre d'action prioritaire.

- **Contribuer à la réalisation de l'objectif du pacte vert de l'UE en redoublant d'efforts pour promouvoir l'agriculture biologique, en particulier en Flandre**, en accélérant la tendance actuelle à la hausse de la conversion de zones à l'agriculture biologique au moyen de programmes de conversion et d'entretien adéquats, en mettant en place des systèmes alimentaires durables exploitant le potentiel des structures locales de production alimentaire biologique et de chaîne d'approvisionnement alimentaire pour répondre à la demande croissante en aliments biologiques, ainsi qu'en soutenant la recherche et l'innovation dans ce domaine.
- **Favoriser la gestion durable des forêts et le boisement**, renforcer la multifonctionnalité, la protection des forêts et la restauration des écosystèmes forestiers afin que les habitats et les espèces forestiers atteignent un bon état de conservation, soutenir les services écosystémiques et préserver les stocks, accroître les puits de carbone dans les forêts, leurs sols et dans les produits ligneux récoltés, soutenir la bioéconomie ainsi que renforcer la résilience face aux menaces telles que les effets du changement climatique.

Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et répondre aux préoccupations sociétales

- **Encourager davantage de jeunes, y compris des femmes, à se lancer dans l'agriculture et dans d'autres activités dans les zones rurales (produits biosourcés, secteur du bois et tourisme)**, en combinant des interventions visant à supprimer les obstacles à l'accès aux facteurs de production (l'accès à la terre, par exemple).
- **Contribuer à la réalisation de l'objectif du pacte vert de l'UE visant à réduire les ventes globales d'antimicrobiens**, bien que les ventes en Belgique soient inférieures à la moyenne de l'UE, en continuant à mettre en œuvre des mesures de réduction de l'utilisation d'antimicrobiens dans l'élevage, par exemple en intégrant des objectifs dans des actions concrètes et plus ambitieuses de la PAC, notamment au moyen de techniques innovantes.
- **Contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert de l'UE visant à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides et les risques qui leur sont associés d'ici à 2030** au moyen de programmes favorisant les pratiques non chimiques de lutte contre les organismes nuisibles, ainsi que la pleine mise en œuvre des mesures de lutte intégrée contre les organismes nuisibles et la poursuite de la tendance globale à la baisse de l'utilisation des pesticides et des risques qui leur sont associés. Le développement de techniques innovantes peut contribuer à la réalisation de ces objectifs.
- **Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'élevage et de systèmes de gestion** afin d'améliorer le bien-être des animaux, en particulier pour les porcs et les vaches laitières, en utilisant les outils disponibles, y compris les instruments relevant de la PAC.

Stimuler et partager les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et encourager leur utilisation

- **Renforcer l'intégration du SCIA**, notamment en encourageant la collaboration entre les acteurs, en créant des solutions ciblant les besoins des agriculteurs dans le cadre de projets d'innovation interactifs PEI-AGRI, en garantissant la mise en place d'un organe de coordination SCIA efficace et en finançant des services de soutien à l'innovation capables de transformer des idées de terrain en solutions innovantes.

2

ANALYSE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN BELGIQUE

L'agriculture belge a subi de profonds changements structurels au cours des dernières années, et son nombre d'exploitations et son cheptel ont diminué depuis 2005. Le nombre total d'exploitations agricoles a diminué entre 2005 et 2018 en Belgique, passant d'environ 51 500 à 36 200. La taille moyenne des exploitations est passée de 27 à 37 ha au cours de la même période. La surface agricole utile totale a légèrement diminué, passant de 1,38 million d'ha en 2005 à 1,36 million d'ha en 2018. En ce qui concerne les principaux secteurs de production, le porc (17,7 %), les légumes et l'horticulture (16,2 %), le lait (16,2 %) et la production bovine (12,5 %) étaient les secteurs les plus importants du point de vue de la valeur de la production en 2017. En 2018, la part de l'agriculture dans l'économie belge était de 0,63 %. La position du secteur agroalimentaire dans l'économie est beaucoup plus importante. Les exportations du secteur agricole représentent 5,3 % des exportations belges et celles du secteur agroalimentaire 14,6 %. La balance commerciale du secteur agroalimentaire est globalement positive (négative avec les pays tiers et positive à l'intérieur de l'UE). Les zones rurales représentent 33 % de l'ensemble du territoire belge. Le taux d'emploi est légèrement plus élevé dans les zones rurales et le taux de pauvreté de celles-ci (20,9 %) est inférieur à celui des villes (30,7 %).

2.1 Favoriser des revenus agricoles viables et la résilience sur le territoire de l'UE pour améliorer la sécurité alimentaire

En Belgique, le revenu agricole s'élevait en moyenne à environ 59 % du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie entre 2005 et 2019. Ce rapport varie de 77 % en 2007 à 41 % en 2018 et est généralement supérieur à la moyenne de l'UE (sauf en 2018). Toutefois, il n'a cessé de diminuer entre 2012 et 2018, ce qui témoigne d'un écart croissant entre le revenu agricole et le salaire moyen (voir graphique ci-dessous)².

Le revenu moyen des facteurs agricoles (période 2005-2019) a fluctué autour de 34 400 EUR par travailleur, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE. Il accuse toutefois une tendance à la baisse, en particulier depuis 2012³. Les paiements directs ont représenté environ 27 % du revenu des facteurs agricoles en 2018 (part relativement stable sur la période 2015-2018)⁴. Le soutien au développement rural représente en moyenne 3,5 % du revenu des facteurs⁵. Il reste donc faible par rapport aux paiements directs, mais il revêt une importance non négligeable pour certains types d'agriculture, notamment les élevages bovins.

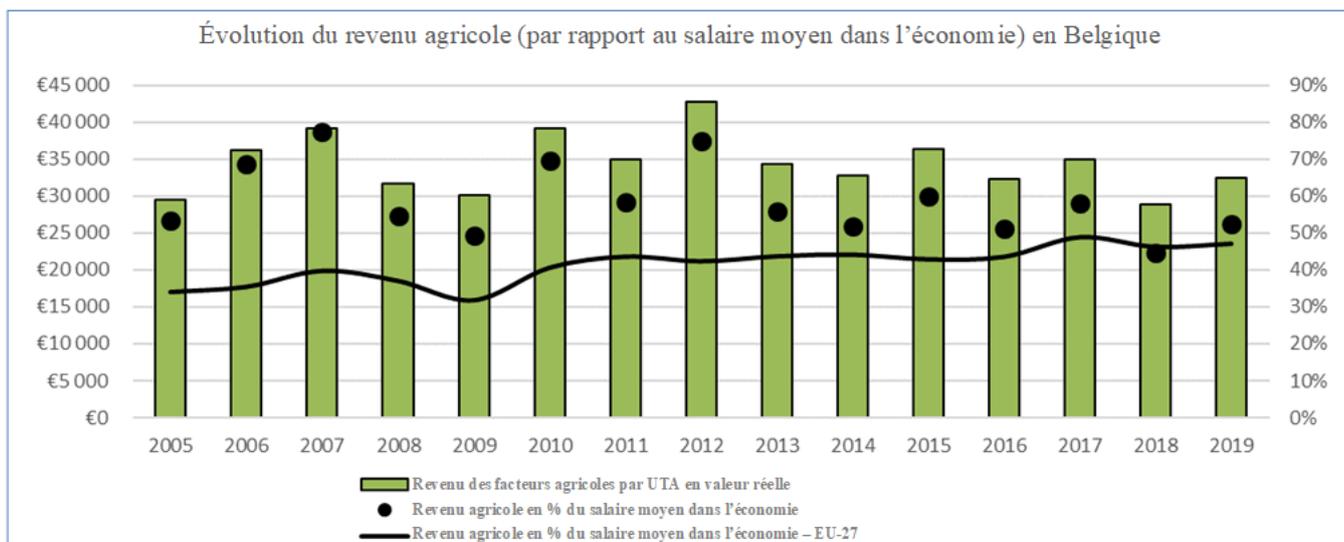
Le revenu des facteurs augmente généralement proportionnellement à la taille physique de l'exploitation, tandis que les paiements directs par hectare diminuent (tendances opposées)⁶, ce qui peut s'expliquer en partie par les paiements redistributifs (appliqués uniquement en Wallonie). Toutefois, il subsiste d'importantes différences de revenus entre les petites et moyennes exploitations, d'une part, et les grandes exploitations, d'autre part.

Les revenus sont positivement corrélés à la dimension économique des exploitations, tandis que les paiements directs par hectare sont plus importants pour les petites et moyennes exploitations que pour celles de dimension économique plus élevée⁶.

Du point de vue des secteurs, les revenus les plus élevés sont générés par les exploitations spécialisées en grandes cultures et en granivores, lesquelles bénéficient toutefois de paiements directs par hectare légèrement inférieurs à la moyenne. Les revenus les plus faibles sont générés par les vergers, pour lesquels les paiements directs par hectare s'élèvent à environ la moitié de la moyenne, ainsi que par les exploitations bovines et les élevages mixtes, malgré des paiements directs par hectare plus élevés⁶.

Les revenus varient aussi considérablement d'une zone territoriale à une autre (notamment entre les zones soumises à des contraintes naturelles et les autres zones en Wallonie). Les deux derniers résultats illustrent les différences de revenu générées par les différents types de terres (notamment les terres arables/cultures permanentes/pâturages permanents). Le revenu est beaucoup plus élevé dans les zones non soumises à des contraintes naturelles (supérieur à 35 000 EUR) que dans celles soumises à des contraintes naturelles (légèrement supérieur à 25 000 EUR), mais le total de l'aide au revenu (paiements directs et soutien aux zones soumises à des contraintes naturelles, par hectare) n'est pas sensiblement différent entre les zones soumises à des contraintes naturelles et les autres zones (près de 350 EUR par hectare)⁶.

L'analyse des instruments de gestion des risques⁷ montre que, bien qu'une série d'instruments aient été mis en place, la couverture semble limitée pour certains d'entre eux (par exemple, l'assurance récolte limitée à la couverture standard contre les dommages causés par la grêle, l'absence d'assurance contre les risques liés à la santé du bétail, et le régime d'indemnisation publique entièrement financé par des contributions privées dans le domaine phytosanitaire). Ces offres pourraient donc être davantage encouragées et développées afin d'apporter une plus grande stabilité aux agriculteurs. Il convient de noter qu'une assurance multirisque climatique a été élaborée et lancée en Flandre en 2020.



Source : DG AGRI sur la base des données d'Eurostat⁸

2.2 Améliorer l'adaptation aux besoins du marché et accroître la compétitivité, notamment en mettant davantage l'accent sur la recherche, la technologie et la numérisation

L'importance de l'agriculture dans l'économie belge s'est progressivement réduite au fil des ans. La valeur ajoutée brute du secteur agricole s'élevait à 2,28 milliards d'EUR en 2019 (contre 1,96 milliard d'EUR en 2018)⁹ et, depuis 2010, elle fluctue dans la fourchette comprise entre 2 et 2,4 milliards d'EUR, affichant une tendance légèrement négative. Sa part dans la valeur ajoutée brute totale de l'économie belge s'élevait à environ 0,5 % en 2019, ce qui se situe en dessous de la moyenne de l'EU-27 (1,8 %).

Les fruits et légumes, ainsi que le bétail et le lait, sont les principaux secteurs de l'agriculture belge au regard de la valeur de leur production¹⁰, mais il existe des disparités géographiques. La partie nord du pays (la Flandre) produit davantage de bétail, ainsi que de fruits et légumes, tandis que le sud (la Wallonie) est davantage axé sur l'agriculture, les céréales et la betterave sucrière. Les céréales sont prédominantes dans le centre du pays (partie supérieure de la Wallonie). Les exploitations d'élevage intensif sont nombreuses en Flandre, tandis que les exploitations d'élevage plus traditionnelles et plus petites se trouvent dans le sud de la Wallonie. La Wallonie compte 50 % moins d'exploitations de grande taille (exploitations dont la production standard¹¹ dépasse 250 000 EUR) que la Flandre. Les exploitations spécialisées sont plus fréquentes en Flandre, où 88 % de toutes les exploitations sont spécialisées dans le bétail (50 %, principalement les bovins), la culture de plein champ (26 %) ou l'horticulture (12 %). Dans l'ensemble, l'essentiel de la valeur totale de la production belge provient de la Flandre, qui représentait 67 % de la production végétale et 76 % de la production animale en 2017¹².

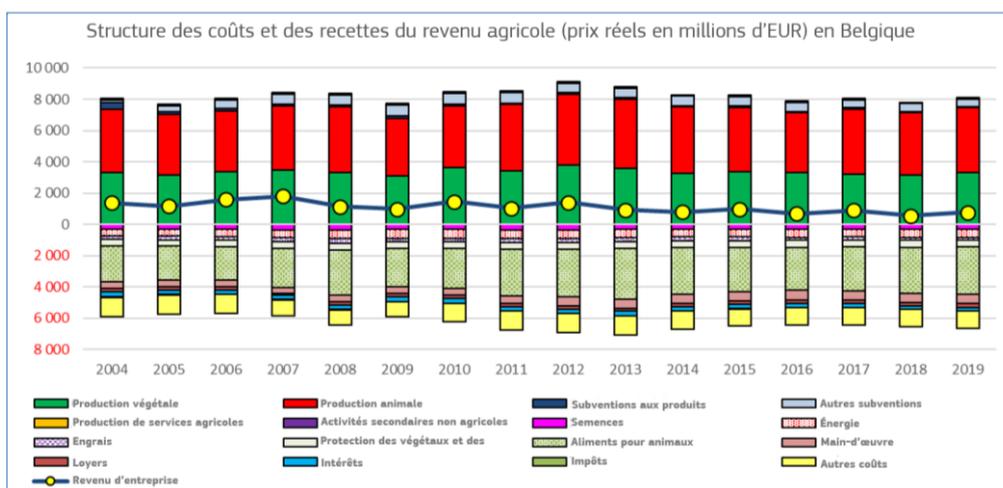
Le secteur a connu un changement structurel au cours de la dernière décennie. En 2019, la Flandre comptait 23 318 exploitations agricoles, contre 12 733 en Wallonie. La proportion d'exploitations moyennes en Belgique (taille comprise entre 20 et 100 ha) est supérieure à la moyenne européenne (53 % contre 31 %). Le nombre de petites exploitations diminue, tandis que la taille moyenne des exploitations moyennes et des grandes exploitations augmente. Environ 8 270 exploitations ont disparu entre 2009 et 2019, soit une réduction nette d'environ 19 %, tandis que la taille moyenne des exploitations a augmenté d'environ 30 % au cours de la même période. Cette dynamique varie légèrement d'une région à l'autre. Entre 2009 et 2019, le nombre d'exploitations a diminué d'environ 20 % en Flandre et de 15 % en Wallonie. Ces réductions ont eu lieu dans la catégorie des petites et moyennes exploitations. Le nombre de grandes exploitations (taille supérieure à 50 ha) a augmenté de 6 % entre 2009 et 2019. Ce changement structurel s'explique par une baisse de la rentabilité (le revenu agricole a stagné, voire légèrement diminué au cours de la dernière décennie), par la disponibilité de technologies agricoles plus performantes et par des économies d'échelle rendues possibles grâce aux opérations de production plus importantes¹³.

Sur le plan de la productivité agricole, la Belgique se distingue du reste de l'UE en affichant la croissance la plus forte de ces dernières années. Depuis 2012, la productivité agricole en Belgique, mesurée par la productivité totale des facteurs, a augmenté de 47 % entre 2012 et 2018, contre une hausse d'environ 5 % dans l'EU-27 au cours de la même période, ce qui s'explique principalement par une augmentation des rendements du travail et du capital. En 2016, la Wallonie comptait 17 454 agriculteurs à temps plein, et la Flandre 10 656. Si l'on tient compte des membres de la famille, des agriculteurs à temps partiel et des travailleurs agricoles, le secteur agricole belge employait au total 65 177 personnes en 2016. Les statistiques nationales disponibles¹⁴ indiquent que le nombre total de personnes employées dans l'agriculture en Belgique diminue de 10 % tous les cinq ans depuis 1990, tandis que la part relative des coûts de main-d'œuvre a légèrement augmenté dans la structure globale des coûts du secteur¹⁵. L'évolution du coût des terres a également pesé sur l'agriculture belge, en particulier en Flandre, où les terres arables pourraient être plus de deux fois plus chères qu'en Wallonie¹⁶.

Les investissements dans le secteur agricole belge, mesurés par la formation brute de capital fixe, ont stagné entre 2012 et 2018 à un niveau relativement élevé, atteignant 1,1 milliard d'EUR en 2018. Cela représente toutefois 57 % de la valeur ajoutée brute et place la Belgique nettement au-dessus de la moyenne de l'EU-27 (environ 31 %), ce qui témoigne d'une attitude globalement positive des agriculteurs belges en matière d'investissement par rapport à leurs homologues européens. Dans l'ensemble, la majeure partie de la formation brute de capital fixe belge provient de la Flandre (77 % en 2017). En 2018, 11 % du soutien de l'UE au développement rural a été consacré à la restructuration et à la modernisation. La demande de financement dans le secteur agricole est forte, une exploitation sur trois étant demandeuse d'un prêt ou d'une ligne de crédit en 2017¹⁷. Cette demande s'accompagne d'une offre de financement tout aussi forte, prise en charge par des banques spécialisées, et constituée par des produits financiers adaptés aux besoins. Néanmoins, le déficit de financement dans le secteur agricole belge était estimé entre 137 et 194 millions d'EUR en 2017¹⁸. Ce déficit est plus important pour les petites et moyennes exploitations et concerne principalement l'accès aux prêts à long terme.

L'adoption de l'agriculture de précision est assez élevée en Flandre. Selon une étude récente menée en Flandre, 57 % des exploitations consultées appliquent les technologies agricoles de précision elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un contractant ou le feront très probablement dans un délai de cinq ans. Ce pourcentage est même supérieur à 66 % dans les secteurs de la culture de plein champ, des produits laitiers, du porc et de la volaille. Cela concerne principalement le GPS dans l'agriculture et l'enregistrement des rendements dans l'élevage. L'absence de système informatique de gestion est souvent à déplorer¹⁹.

Le secteur est bien intégré aux marchés internationaux. Bien que l'agriculture représente une part mineure de l'économie belge, de nombreux sous-secteurs sont bien intégrés aux marchés européen et international (céréales, betterave sucrière, viande, lait et oléagineux, par exemple). En 2019, les exportations du secteur agricole représentaient 5,3 % des exportations belges²⁰ (11,4 % si l'on inclut les exportations de produits alimentaires, de boissons et de tabac), et la balance commerciale agricole s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Cette intégration s'explique par un développement avancé des infrastructures de commercialisation, la proximité d'un grand port européen, Anvers, et des connexions avec le maillon de la chaîne de valeur lié à la transformation agroalimentaire.



Source: Eurostat. Comptes économiques de l'agriculture [aact_eaa01]

2.3 Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

La part de l'agriculture dans la valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire en Belgique oscille entre 12 et 14 %, soit environ la moitié de la moyenne de l'UE (environ 24 %²¹), et la valeur ajoutée des producteurs stagne alors que la valeur ajoutée brute absolue augmente tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les agriculteurs ne peuvent pas maintenir des revenus agricoles en adéquation avec l'augmentation des salaires et des traitements dans d'autres secteurs²². Pour contrer cette tendance, les agriculteurs pourraient se lancer dans des activités plus en aval, c'est-à-dire s'engager dans une intégration verticale, ou innover et développer des marchés pour de nouveaux produits agricoles. L'adhésion à des organisations de producteurs (OP) ayant la masse critique ainsi que le capital humain et financier pour y parvenir pourrait constituer une solution.

Le secteur de l'élevage génère 57 % de la production agricole de la Belgique; dans le secteur des cultures, les légumes et l'horticulture sont les principaux contributeurs²³. La stratégie «De la ferme à la table» de la Commission préconise l'adoption d'un régime alimentaire davantage axé sur les végétaux, avec un plus grand nombre de fruits et légumes et un meilleur bien-être animal. Les agriculteurs pourraient amorcer une transition vers une production plus végétale, développer davantage la production de fruits et légumes ainsi que passer d'une approche quantitative à une approche qualitative de la production animale, avec une empreinte environnementale et climatique plus faible et un bien-être animal nettement supérieur à la moyenne de l'UE.

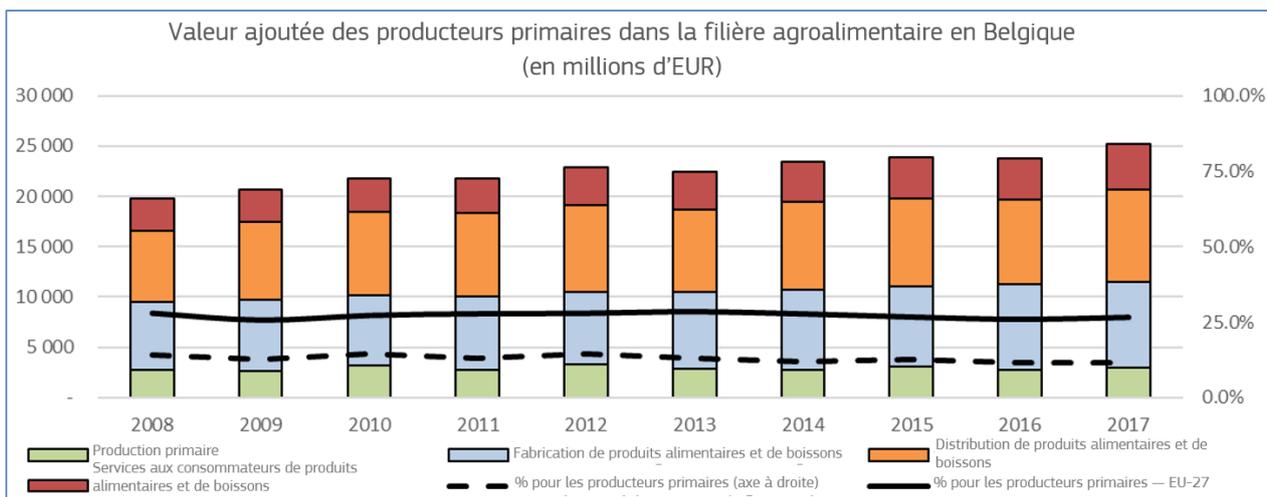
Par rapport aux autres États membres, la Belgique compte de nombreuses OP reconnues (plus en Flandre qu'en Wallonie), dont beaucoup sont aussi suffisamment grandes pour renforcer la position de leurs membres à l'égard des opérateurs en aval²⁴. Néanmoins, compte tenu de la concentration des OP dans le secteur des fruits et légumes, la Belgique pourrait encourager la création et la reconnaissance d'OP dans d'autres secteurs. La Belgique a reconnu deux organisations interprofessionnelles (OI) et quelques nouvelles OI sont en voie d'être reconnues: la coopération verticale pourrait encore être améliorée par la poursuite du développement des OI.

La bonne position sur le marché de certaines OP belges du secteur des fruits et légumes leur permet de mettre en place des stratégies commerciales ambitieuses, par exemple en matière de recherche et de production expérimentale, afin de défendre leur position de leaders dans la production de légumes.

La Belgique n'a mis en place qu'une législation limitée sur les pratiques commerciales déloyales²⁵, ce qui rend d'autant plus importantes la transposition intégrale de la directive (UE) 2019/633 et l'application des mesures connexes dans les meilleurs délais. Bien que la transmission des prix le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en Belgique semble assez fluide^{26,27}, la Belgique pourrait améliorer encore la transparence du marché en communiquant des informations sur le marché au-delà des exigences minimales légales prévues par le règlement d'exécution (UE) 2019/1746.

Le secteur agricole de la Belgique utilise relativement peu les «indications géographiques» de l'UE qui ciblent des marchés de niche à prix élevés, et il pourrait accorder davantage d'attention au système de qualité de l'UE afin de générer davantage de valeur ajoutée pour les agriculteurs²⁸. La Belgique pourrait se concentrer davantage sur ces marchés et produits de niche, ou sur la production de produits sains (fruits, légumes, produits animaux à faible teneur en sel et matières grasses) préconisés par la stratégie «De la ferme à la table» (voir ci-dessus), afin de proposer des prix compétitifs qui rendent ces produits accessibles à tous.

L'agriculture biologique est bien développée en Wallonie par rapport à la moyenne de l'UE (11 % de la surface agricole contre 8 % dans l'EU-27)²⁹. En Flandre, l'agriculture biologique couvre moins de 2 % de la surface agricole.



Source: Commission européenne. [Indicateurs de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur de résultat de la PAC RPI_3 Valeur ajoutée des producteurs primaires dans la filière agroalimentaire.

2.4 Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

En 2018, les émissions de GES du secteur agricole en Belgique se sont élevées à environ 10 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et représentaient environ 8 %³⁰ des émissions totales de GES en Belgique. Elles ont diminué de 18,6 %³¹ depuis 1990, notamment en raison de la diminution des émissions dues à la fermentation entérique (liée à la réduction du cheptel, mais aussi au remplacement du bétail laitier par du bétail d'élevage) et aux sols agricoles (utilisation réduite d'engrais minéraux et diminution du cheptel, ce qui réduit les excréments azotés dans les pâturages). Toutefois, la diminution s'est ralentie entre 2005 et 2013 (-4 %), et les émissions ont même augmenté depuis (+1 %). En 2018, 46 %³² des émissions du secteur agricole en Belgique étaient liées à la fermentation entérique du bétail, 33 % aux sols agricoles (engrais) et 19 % à la gestion des effluents d'élevage. Mesurées par unité de facteurs de production, ces émissions sont proches de la moyenne européenne, à l'exception des émissions dues aux sols agricoles, qui sont beaucoup plus élevées (2,42 tonnes d'équivalent CO₂ par hectare contre 0,94 tonne d'équivalent CO₂ par hectare dans l'EU-27). En ce qui concerne les terres agricoles, il convient de mentionner que les émissions de GES provenant des terres cultivées ont augmenté de 8,68 % entre 2013 et 2018. Les tourbières ne couvrent que 0,8 %³³ des sols en Belgique.

L'imperméabilisation des sols a une forte incidence sur les puits de carbone des terres agricoles. La surface agricole utile en Belgique (1,33 Mha) a diminué de 5 % entre 2000 et 2015. Les prairies permanentes (35 % de la surface agricole utile totale) constituent un «point chaud» des stocks de carbone, et elles ont diminué de 6 % entre 2013 et 2017³⁴; toutefois, elles restent un puits de carbone en Belgique (-0,8 million de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018). Enfin, le changement d'affectation des terres et la foresterie représentent globalement un puits de carbone (-1 015 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018). Les terres forestières constituent le principal puits (-1 252 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018)³⁵.

En 2018, la part de la production d'énergies renouvelables provenant de l'agriculture et de la foresterie (56 % de la production totale d'énergies renouvelables en Belgique³⁶) était légèrement supérieure à la moyenne de l'UE (52 %). 37 % de la production d'énergie renouvelable provient du secteur de la foresterie et 19 % de l'agriculture. La production énergétique intérieure à partir de biogaz issu de la fermentation anaérobie par unité de gros bétail (UGB) en 2016 est égale à 1,99 GJ ha⁻¹ (contre 3,93 GJ ha⁻¹ dans l'UE)³⁷.

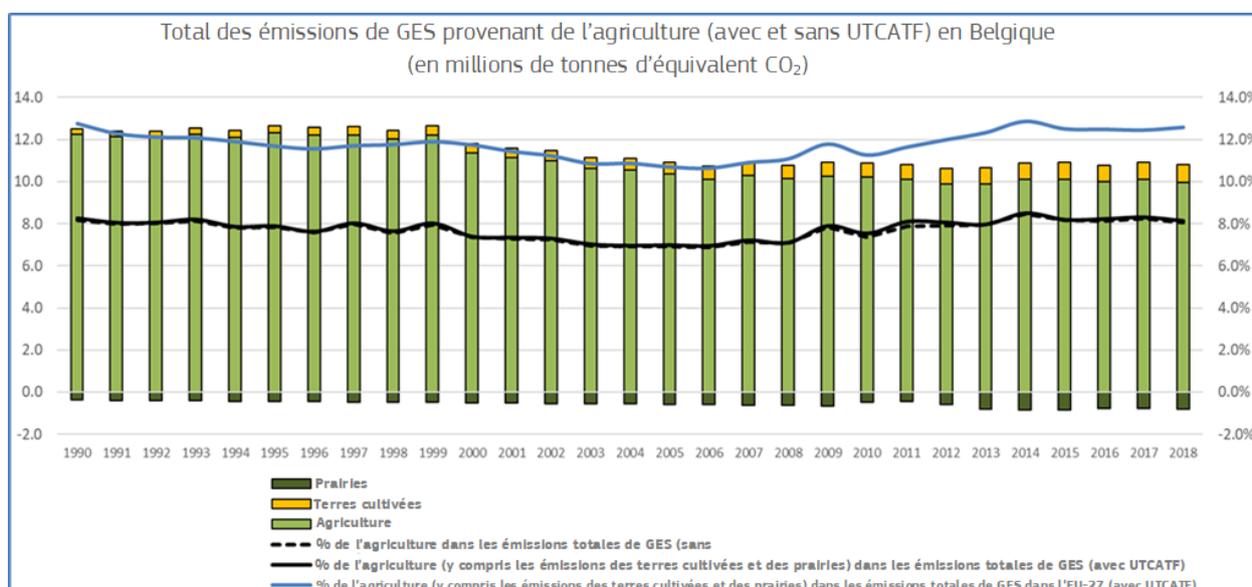
La consommation finale d'énergie pour l'agriculture et la foresterie par hectare de surface agricole utile s'élevait à 584 GJ en 2018 (contre 168 GJ dans l'UE)³⁸. La consommation d'énergie en Belgique pour l'agriculture et la foresterie représente 2,4 % de la consommation finale totale d'énergie (contre 2,9 % dans l'UE). L'utilisation directe d'énergie pour la transformation des produits alimentaires représente 4,8 % de la consommation finale totale d'énergie (contre 2,9 % dans l'UE)³⁹.

En 2017, 6 % des terres belges faisaient l'objet de mesures agroenvironnementales et climatiques (contre 15 % dans l'UE), et la Belgique prévoit d'atteindre 12 % d'ici la fin de la période de programmation⁴⁰.

Le plan Air Climat Énergie de la Belgique s'articule autour de quatre domaines d'action: 1) gestion durable des intrants (limiter l'utilisation des pesticides; améliorer les méthodes d'épandage et l'utilisation d'engrais pour réduire les émissions d'azote; améliorer les conditions et les infrastructures de stockage des effluents d'élevage); 2) promouvoir l'utilisation de combustibles plus neutres sur le plan environnemental, des sources d'énergie renouvelables, de la chaleur renouvelable et/ou de la cogénération (promouvoir le développement de la biomasse solide et de la biométhanisation dans le secteur agricole); 3) gestion territoriale (maintenir les stocks de carbone existants; promouvoir la production locale et les circuits courts); et 4) améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des exploitations agricoles.

Le plan d'adaptation belge met en évidence, pour l'agriculture, les domaines d'action suivants: amélioration de la qualité des sols, en particulier de leur teneur en matières organiques, optimisation de l'utilisation de l'eau et lutte contre l'érosion des sols. Pour les forêts, la nécessité d'une meilleure gestion soucieuse de la restauration des processus naturels a été soulignée.

L'augmentation du carbone organique des sols contribuera à améliorer la structure des sols, réduisant ainsi l'érosion et améliorant la rétention d'eau. Les haies et les bordures ligneuses contribueront également à réduire les conséquences des précipitations, telles que l'érosion. Une plus grande infiltration renforcera la capacité à faire face aux sécheresses. La gestion des bois et des forêts contribue à faire face aux effets du changement climatique par la diversification et la plantation de nouvelles espèces forestières.



Source: Agence européenne pour l'environnement. Basé sur les données d'Eurostat [[env_air_qqe](#)]

2.5 Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

L'érosion des sols n'est pas un problème majeur en Belgique. Avec 0,4 % de sa surface agricole exposée au risque d'érosion grave des sols par l'eau, la Belgique se situe nettement en dessous de la moyenne de l'UE, et son taux d'érosion (moins de 1,3 t ha⁻¹ y⁻¹) est inférieur au taux moyen dans l'UE (2,5 t ha⁻¹ y⁻¹)⁴¹.

En Wallonie, le taux d'érosion des sols atteignait 1,6 t ha⁻¹ y⁻¹ en 2017. Néanmoins, certaines surfaces cultivées (au-dessus de la Meuse) présentent un risque accru de dégradation des sols en raison de leur faible teneur en matière organique. Au cours de la période 2004-2014, 22 % des sols de la surface agricole utile étaient composés de moins de 1,15 % de matière organique. Sur la base des données de 2015, le taux d'érosion dans les zones sensibles peut être supérieur à 10 t/ha. En Flandre, les effets de l'érosion des sols ont été neutralisés grâce aux exigences en matière de pratiques agricoles, notamment pour les zones sablonneuses plus sensibles dans le sud de la région.

La teneur moyenne en carbone organique du sol des terres arables en Belgique est de 24 g/kg (contre 43,1 g/kg dans l'UE).

En Belgique, le travail du sol conventionnel domine (80 % de la superficie labourable) et une transition vers l'agriculture de conservation et le semis direct aurait des effets positifs sur la gestion des nutriments et la qualité des sols. L'incidence des pratiques de gestion des sols peut être accrue si elles sont reliées aux activités de recherche, d'innovation et de démonstration disponibles dans le cadre de la prochaine mission Horizon Europe sur la santé des sols.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, le bilan des nutriments estimé pour la Belgique indique une tendance à la baisse depuis 2006 (bien que la Belgique ne transmette pas les bilans des nutriments bruts à la Commission, ce qu'elle est encouragée à faire)⁴². Néanmoins, les estimations indiquent que l'excès de nutriments reste très élevé et nettement supérieur à la moyenne de l'UE (136 kg N/ha/an, soit plus du double de la moyenne de l'UE en 2015). Avec les Pays-Bas, la Belgique figure parmi les États membres affichant le plus haut niveau d'excès d'azote dans l'EU-27⁴³.

Malgré une légère amélioration en ce qui concerne les niveaux de phosphore, semblable à la tendance observée dans l'UE, les niveaux de la Belgique restent, selon les estimations, parmi les plus élevés de l'UE (5 kg/ha). Malte, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, Chypre et l'Irlande se caractérisent par les plus fortes densités de bétail de l'UE et par les niveaux les plus élevés d'apports de fumier par hectare, avec plus de 14 kg de phosphore par hectare et par an.

En ce qui concerne les questions liées à l'eau, selon l'évaluation du deuxième plan de gestion de district hydrographique⁴⁴ au titre de la directive-cadre sur l'eau, plus de 70 % des masses d'eau de surface ne présentent pas un bon état écologique et presque toutes les masses d'eau de surface ne présentent pas un bon état chimique. Pour ce qui est des eaux souterraines, 10 % n'atteignaient pas un bon état quantitatif et 59 % n'atteignaient pas un bon état chimique. La pollution agricole diffuse est mise en évidence comme étant la pression la plus importante sur les eaux de surface et les eaux souterraines, la pollution par les nutriments étant la première cause de pollution diffuse, touchant 65 % des eaux de surface et 44 % des eaux souterraines, et le nitrate étant le principal polluant empêchant les masses d'eaux souterraines d'atteindre un bon état chimique. La pollution chimique a aussi eu une incidence significative sur 39 % des eaux de surface et 36 % des eaux souterraines.

En ce qui concerne la concentration de nitrates dans les eaux souterraines, en 2019, 20 % des masses d'eau affichaient un état qualitatif médiocre, les stations de mesure enregistrant plus de 50 mg par litre.

Pour ce qui est de la concentration de nitrates dans les eaux de surface, la situation reste préoccupante en Flandre. Au cours de la période 2012-2016, le pourcentage de points de prélèvement avec au moins un résultat supérieur à 50 mg/l est resté stable à environ 20 %; au cours de l'hiver 2017-2018, ce pourcentage est passé à 28 %, puis, à la suite d'une nouvelle dégradation au cours de l'hiver 2018-2019, à 38 %⁴⁵.

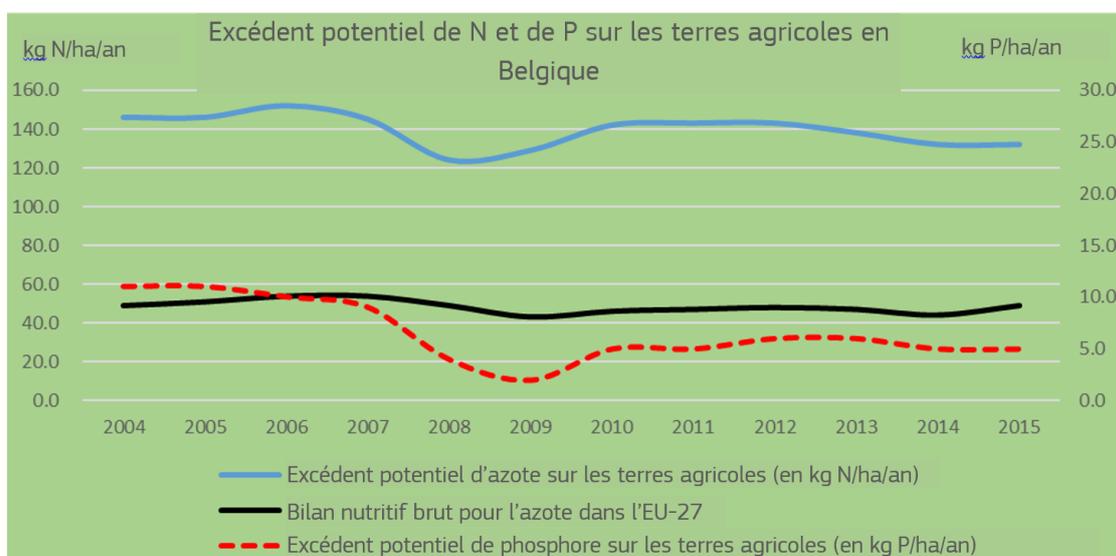
En ce qui concerne la quantité d'eau, aucune donnée n'est disponible sur la base de l'indice d'exploitation des ressources en eau de 2018 (WEI). En 2016, seulement 1,8 % de la superficie agricole utile totale était irrigable⁴⁶. Environ 90 % des masses d'eau souterraines se trouvent dans un bon état quantitatif au sens de la directive-cadre sur l'eau, et 10 % n'atteignent pas un bon état. Selon l'évaluation du deuxième plan de gestion de district

hydrographique, le captage d'eau constitue une pression dans certains districts hydrographiques (Meuse, Escaut et portion bruxelloise de l'Escaut).

En ce qui concerne la qualité de l'air, parmi les différentes sources de polluants atmosphériques autres que le CO₂, l'agriculture est la principale source d'émission d'ammoniac (93 %).

La Belgique a déclaré près de 70 kt d'émissions totales d'ammoniac en 2018. Les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture ont enregistré une légère baisse de près de 10 % entre 2005 et 2018. En 2018, la Belgique a donc déclaré des émissions inférieures à l'engagement de réduction des émissions à respecter pour la période 2020-2029; le respect effectif des engagements de réduction des émissions de 2020 ne pourra toutefois être vérifié qu'une fois que les données de 2020 auront été communiquées, en 2022.

En Wallonie, les émissions d'ammoniac provenant du secteur agricole étaient de 26 kt en 2017, ce qui représente une diminution de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. En Flandre, les émissions d'ammoniac ont chuté de 56 % par rapport à 1990, ce qui s'explique par une politique active menée en Flandre en matière de stockage et de traitement du fumier, ainsi que de réduction du cheptel.



Source: Eurostat. [\[aei_pr_gnb\]](#)⁴⁷

2.6 Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

L'agriculture flamande repose sur un modèle très intensif qui a une incidence directe sur les émissions de GES, l'air ainsi que sur la qualité des sols et de l'eau. Le pacte vert vise à réduire et à éliminer l'incidence de l'agriculture sur les ressources naturelles. La préservation de la biodiversité, en particulier, exigera des efforts particuliers.

Les indices de la population d'oiseaux continuent à afficher une tendance à la baisse, en particulier pour l'indice de la population d'oiseaux des champs (1995-2004: -28 %; 2004-2011: -14 %; 2011-2018: -31 %). L'indice de la population d'oiseaux des champs a fortement diminué tant en Flandre et qu'en Wallonie (respectivement 12 % et 40 % pour la période 2010-2019⁴⁸). L'indice wallon de la population d'oiseaux des champs⁴⁹ a diminué de 3 % par an entre 1990 et 2017⁵⁰.

La mortalité des abeilles continue d'augmenter, mais la Flandre a pu limiter ce phénomène au cours des dernières années. La mortalité des abeilles flamandes a évolué favorablement au cours des trois derniers hivers et est actuellement proche de 10 %, alors qu'elle était de 32,4 % en 2012-2013.

La couverture relativement faible de Natura 2000 en Belgique illustre la forte densité de population de ce pays, ainsi que son taux élevé d'urbanisation et son utilisation intensive des sols, en particulier dans le centre et le nord du pays. Les zones Natura 2000 couvrent environ 12,7 % du territoire belge (13 % en Wallonie, 12 % en Flandre),

mais le type de zone couverte en Wallonie est très différent de celui couvert en Flandre. En Wallonie, Natura 2000 se compose de 70 % de forêts, de 14 % de prairies permanentes et de 2 % de terres arables, les autres zones étant des espaces ouverts non productifs. En Flandre, en revanche, les zones Natura 2000 comprennent 40 % de terres agricoles. Au niveau national, 7 % de la surface agricole et 35 % de la superficie forestière sont protégés par Natura 2000. Si la proportion de zones Natura 2000 est comparable pour la Wallonie et la Flandre, la répartition des zones Natura 2000 au sein des terres agricoles révèle une production plus intensive en Flandre et la grande importance de la forêt en Wallonie. Pour la Flandre en particulier, en raison de l'intensité de la production et de l'isolement des sites, des zones doivent être restaurées à des fins de préservation de la biodiversité en dehors des zones Natura 2000. La Flandre a récemment renforcé son cadre juridique au titre de la directive relative aux oiseaux et aux habitats en fixant des objectifs de conservation spécifiques pour la plupart des sites, ce qui n'est pas le cas en Wallonie⁵¹.

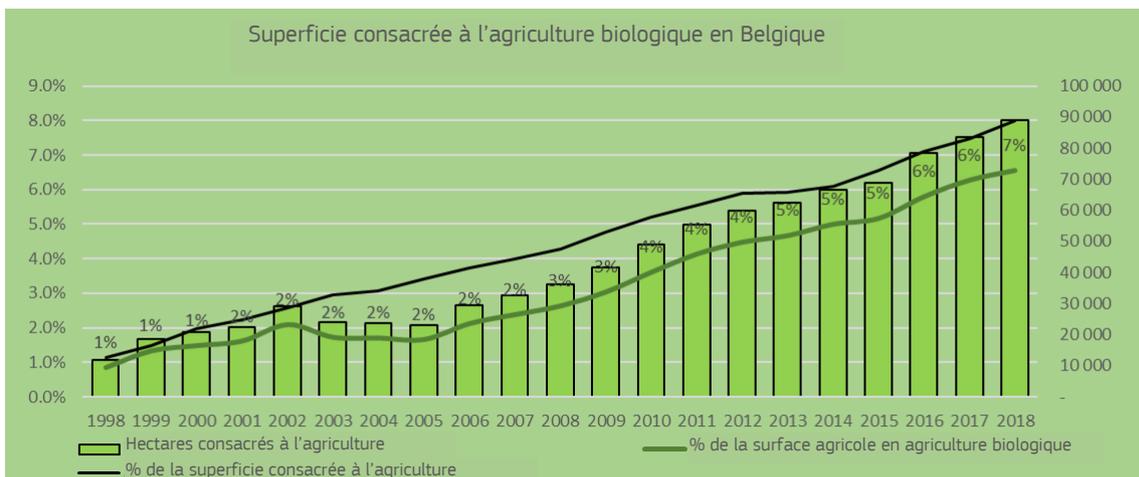
État de conservation des habitats visés par la directive habitats: en Belgique, l'état de conservation de 100 % des habitats agricoles (prairies) est considéré comme défavorable, et celui de 88 % des prairies comme «défavorable-médiocre»⁵². Concernant la Wallonie (rapport 2013-2018 sur la directive habitats de l'UE⁵³): l'agriculture est la principale pression exercée sur les habitats, et elle affecte 38 % des habitats de la région continentale et 70 % de ceux de la région atlantique. Le cadre d'action prioritaire flamand énumère de nombreuses pressions et menaces agricoles particulièrement importantes, parmi lesquelles l'acidification et l'eutrophisation causées par l'air, le bétail et le dessèchement, ainsi que l'eutrophisation provoquée par les eaux souterraines, le drainage, les engrais artificiels ou le bétail. Ces dernières années (2013-2019), des progrès importants ont été réalisés en Flandre. Toutefois, sur la base des données de 2019, aucune tendance positive manifeste n'a été enregistrée pour les espèces dont l'habitat est protégé dans l'une des deux régions.

Les terres mises en jachère et les particularités topographiques représentent ensemble seulement 1,4 % de la surface agricole totale⁵⁴. Au titre de la conditionnalité, la Belgique a protégé des particularités topographiques telles que les haies et les rangées d'arbres, mais avec une certaine différenciation régionale. Bien que la Belgique autorise que ces éléments du paysage protégés puissent être considérés comme des surfaces d'intérêt écologique dans le cadre du régime des paiements directs, la plupart des agriculteurs remplissent leurs exigences en matière de surfaces d'intérêt écologique avec des cultures dérobées (98 %), ce qui n'est pas le meilleur moyen de garantir le maintien de biotopes riches en biodiversité.

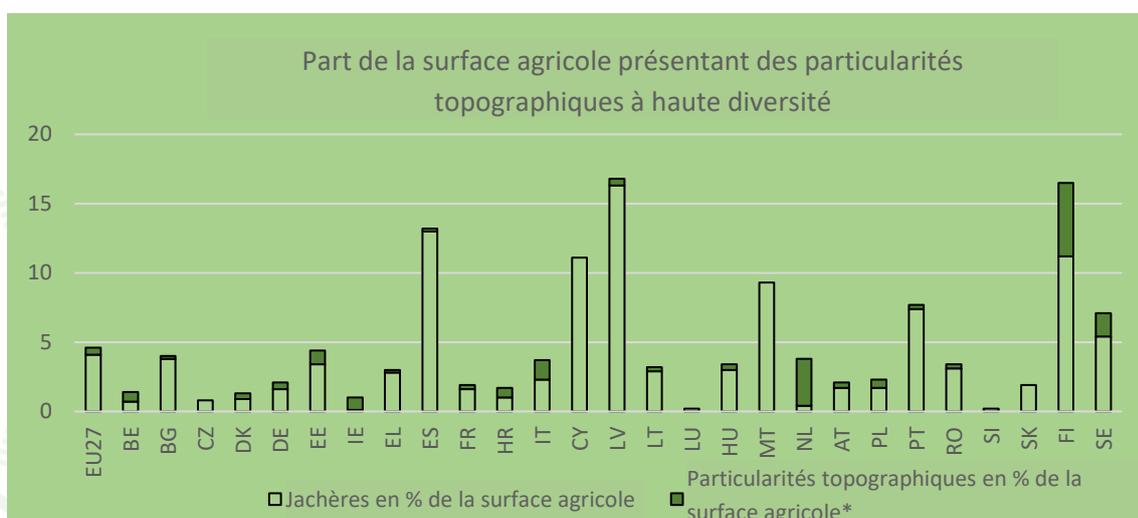
Au niveau national, seulement 37 % des prairies permanentes belges sont répertoriées dans le cadre de Natura 2000 en tant que prairies permanentes sensibles sur le plan environnemental, pour lesquelles une protection totale s'applique dans le cadre du régime de soutien direct (pas de labourage ni de reconversion), alors que la moyenne de l'UE pour les prairies permanentes répertoriées dans le cadre de Natura 2000 est de 55 %⁵⁵.

La superficie consacrée à l'agriculture biologique en Belgique (6,6 %) est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (8 %) ⁵⁶. Pour ce qui est de la différence entre les régions, la surface agricole en l'agriculture biologique (certifiée ou en reconversion) en Wallonie est de 81 087 ha, soit 11 % de la superficie agricole totale, contre 7 912 ha en Flandre, soit 1,3 % de la superficie agricole⁵⁷.

La proportion des terres faisant l'objet de contrats soutenant la biodiversité et/ou les paysages et les forêts est plutôt faible en Belgique: 9 % des terres agricoles et 2 % des forêts⁵⁸. La Belgique met actuellement en œuvre différentes actions en faveur de la biodiversité. La Wallonie met en place 5 000 ha de réserves naturelles et 4 000 km de haies. Le programme de développement rural de la Flandre soutient des éléments non productifs tels que les haies, les zones Natura 2000, le boisement et le reboisement, ainsi que les mesures agroenvironnementales et climatiques. Il reste à déterminer si ces initiatives seront suffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux du pacte vert.



Source: Eurostat [[org_cropar_h1](#)] et [[org_cropar](#)]



Source: DG AGRI, sur la base des données d'Eurostat, et JRC, sur la base des données de l'enquête LUCAS⁵⁹

* Éléments linéaires pris en considération: bordures d'herbe, bordures d'arbustes, arbustes simples, rangées d'arbres, haies et fossés. Cette estimation doit être considérée avec circonspection en raison de réserves méthodologiques.

2.7 Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

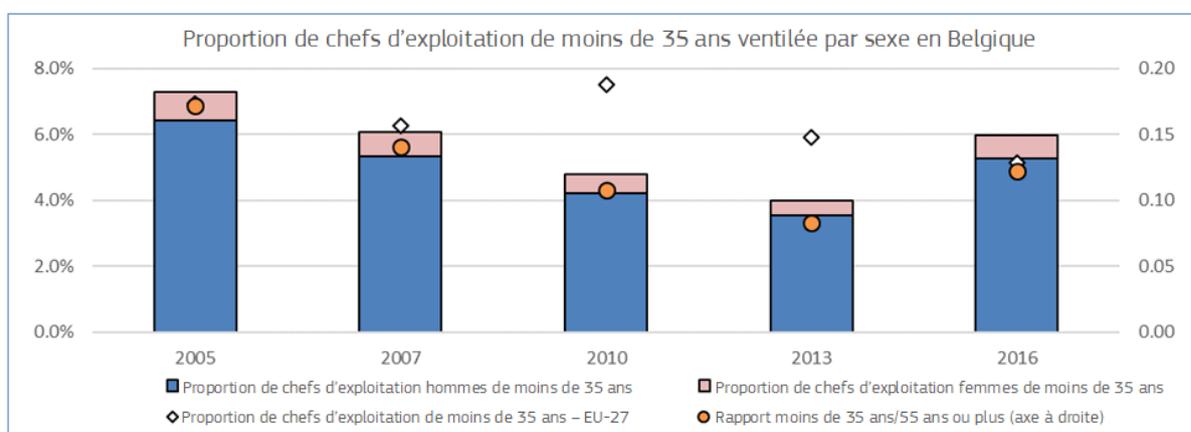
Comme d'autres pays de l'UE, la Belgique est confrontée au vieillissement de ses agriculteurs. La proportion de jeunes agriculteurs (moins de 35 ans) dans le nombre total de chefs d'exploitation s'élevait à 6 % en 2016, ce qui place la Belgique au-dessus de la moyenne de l'UE (5,1 %) ⁶⁰. Ce chiffre a augmenté entre 2013 et 2016 ⁶³, ce qui place la Belgique à contre-courant de la tendance à la baisse observée au niveau de l'UE entre 2010 et 2016. Le rapport entre chefs d'exploitation de moins de 35 ans et agriculteurs de plus de 55 ans était également supérieur à la moyenne de l'UE en 2016 (0,12 contre 0,09) ⁶⁰. **Error! Bookmark not defined.** Toujours en 2016, les jeunes femmes chefs d'exploitation représentaient 11,6 % des chefs d'exploitation de moins de 35 ans ⁶⁰ (voir graphique), ce qui place la Belgique sous la moyenne de l'UE (23,3 %). Ce rapport hommes-femmes est resté stable au cours de la période 2005-2016 (tout comme la moyenne de l'UE).

En ce qui concerne les tendances générales pour les classes d'âge inférieures à 35 ans au cours de la période 2005-2016, le nombre d'exploitations a diminué (environ -40 %), la superficie/taille moyenne des exploitations a augmenté (environ 35 %), et la production standard a augmenté (environ 70 %). Des tendances similaires sont toutefois observées pour toutes les classes d'âge, mais avec un degré d'intensité différent ⁶¹. En 2018, le nombre d'exploitations appartenant aux classes d'âge inférieures à 40 ans représente environ 11 % du total des exploitations (6 % pour la classe inférieure à 35 ans; 5 % pour la classe des 35-40 ans) ⁶⁰. Toujours en 2018, la superficie/taille moyenne des exploitations était de 48 ha pour la classe inférieure à 35 ans (52 ha pour les supérieures à 35 ans, la moyenne la plus élevée étant celle de la classe des 35-40 ans avec 59 ha) ⁶⁰. En 2018

encore, la dimension économique des exploitations est la plus élevée pour les classes inférieures à 40 ans (346 000 EUR pour les moins de 35 ans; 378 000 EUR pour la classe des 35-40 ans). Ces chiffres placent la Belgique largement au-dessus de la moyenne de l'UE60.

Comme dans le reste de l'UE, on observe de manière générale un nombre insuffisant de nouveaux arrivants dans l'agriculture, en raison du manque d'attractivité du métier⁶². L'accès à la terre est l'un des principaux obstacles pour embrasser le métier d'agriculteur en Belgique. Les ventes de terres sont rares et les agriculteurs ont souvent passé des accords bien avant que les terres ne soient mises en vente. En outre, les prix moyens des terres vont de 30 000 à 50 000 EUR par hectare, ce qui les place parmi les plus chères d'Europe et les rend inaccessibles pour la plupart des nouveaux arrivants. Le moyen le plus courant pour les nouveaux arrivants d'accéder à la terre est la location, d'autant plus que les nouveaux arrivants ont tendance à avoir de petites exploitations. Toutefois, les nouveaux arrivants rencontrent des difficultés pour trouver des locations. Lorsque les baux agricoles prennent fin, les agriculteurs locataires ont souvent déjà conclu des accords avec les agriculteurs voisins. En outre, le contrat de bail agricole conventionnel serait rigide, ce qui rend de nombreux propriétaires fonciers réticents à louer leurs terres (et les pousse à laisser les terres inutilisées ou à opter pour des baux à court terme/oraux, plaçant ainsi les agriculteurs dans des conditions précaires)⁶². En ce qui concerne le niveau d'éducation, la grande majorité des nouveaux arrivants belges dans l'agriculture suivent des programmes de formation spécialisée avant de lancer leur exploitation. L'offre de formation est assez dynamique en Belgique, des cours théoriques et pratiques étant organisés par un certain nombre d'associations⁶². La proportion de «jeunes» chefs d'exploitation ayant au moins une formation agricole de base en Belgique (48 %) est plus élevée que la moyenne de l'UE (32 %)⁶⁰.

La Belgique met en œuvre plusieurs mesures de la PAC ayant une incidence sur le renouvellement des générations. Dans le cadre du pilier I, les paiements en faveur des jeunes agriculteurs représentaient 1,9 % de l'enveloppe des paiements directs en 2018, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de l'UE et proche du plafond de 2 %⁶³. Le montant moyen de ces paiements était de 4 886 EUR en Wallonie et de 3 835 EUR en Flandre en 2018⁶³, ce qui place la Belgique en deuxième position après le Luxembourg (rem.: la Belgique a fixé le seuil des droits pouvant être activés pour les paiements en faveur des jeunes agriculteurs à 90 ha, soit le maximum autorisé). En outre, le critère relatif aux compétences et à la formation appropriées pour pouvoir bénéficier des paiements en faveur des jeunes agriculteurs incite les jeunes agriculteurs à développer leurs connaissances. Dans le cadre du pilier II, le renouvellement des générations est encouragé par une aide au démarrage d'entreprises⁶⁴, qui représente 8 % de l'enveloppe financière du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et qui vise à faire bénéficier 6 % des exploitations d'un soutien aux jeunes agriculteurs pour la période 2014-2020. Ces mesures de la PAC ont été accompagnées de plusieurs mesures nationales facilitant le démarrage d'entreprises, l'accès à la terre et le renouvellement des générations, notamment: la mise en place de réseaux qui conseillent et «parrainent» de nouveaux agriculteurs; la possibilité de louer des terres à des fiducies foncières communautaires; la création d'organisations ayant vocation à faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique; la mise en place d'incubateurs d'entreprises agricoles (petites parcelles de terrain mises à la disposition des personnes qui souhaitent expérimenter l'agriculture ou de nouvelles techniques agricoles, évaluer leurs compétences, etc.)⁶⁴.



Source: Eurostat. [ef_m_farmang]

2.8 Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable

Les régions à prédominance rurale représentent 3 % de l'ensemble du territoire belge, soit une part inférieure à la moyenne de l'UE (45 %). Les régions intermédiaires représentent quant à elles 4 % du territoire (46 % au niveau de l'UE).

Le territoire wallon est composé à 59 % de régions à prédominance rurale, à 28,9 % de régions intermédiaires et à 12,1 % de régions à prédominance urbaine⁶⁵. Le territoire flamand est composé à 62,6 % de régions intermédiaires et à 37,4 % de régions à prédominance urbaine⁶⁶.

Le pourcentage de la population vivant dans les zones rurales est inférieur à la moyenne de l'UE: 8,5 % en Belgique et 19,2 % au niveau de l'UE. Le pourcentage de la population wallonne vivant dans des régions à prédominance rurale est de 26,6 %, contre 35 % pour les régions intermédiaires⁶⁷.

Entre 2015 et 2019, la population des zones rurales a légèrement augmenté (1,7 %), mais moins rapidement que celle des zones urbaines (2,1 %). Il s'agit d'une tendance plus positive que celle observée dans l'UE, où les régions rurales ont perdu une petite partie de leur population (-0,5 %). Dans les zones rurales, la population âgée augmente (1,3 % en cinq ans) tandis que la population jeune diminue (-0,7 %)⁶⁸.

En 2019, le taux d'emploi dans les zones rurales (68,5 %) était légèrement supérieur au taux d'emploi moyen en Belgique (65,3 %), et il a augmenté de deux points de pourcentage entre 2017 et 2019. Le taux d'emploi dans les zones rurales belges est très proche de la moyenne de l'UE (68,4 %). Le taux d'emploi des femmes (66,1 %) est inférieur à celui des hommes (70,9 %)⁶⁹. Le taux de chômage des 15-74 ans dans les zones rurales (4,9 % de la population active) est inférieur à celui de l'EU-28 (6,1 %)⁷⁰.

Dans les zones rurales, le niveau d'éducation de la population est relativement élevé. Les taux d'emploi des travailleurs belges hommes âgés de 20 à 64 ans en fonction du niveau d'éducation atteint sont les suivants: 87,5 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur; 79 % pour les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non-supérieur, et 57,8 % pour les personnes qui n'ont pas terminé l'enseignement secondaire. Les taux d'emploi des femmes ayant atteint ces différents niveaux d'éducation sont respectivement de 82,5 %, 64,7 % et 42,8 %⁷¹. Le pourcentage d'agriculteurs ayant suivi une formation agricole complète est plus élevé en Belgique par rapport à la moyenne de l'UE. Le pourcentage de chefs d'exploitation ayant une formation agricole de base est légèrement plus élevé en Belgique que dans l'ensemble de l'UE⁷².

Le PIB total par habitant en Belgique est supérieur à la moyenne de l'UE d'environ 20 points d'indice entre 1995 et 2016. En outre, depuis 2003, le PIB par habitant dans les régions à prédominance rurale est légèrement supérieur au PIB par habitant de l'UE⁷³.

L'économie des régions à prédominance rurale dépend principalement du secteur des services, ou secteur tertiaire, en tant que principal domaine d'activité, celui-ci ayant généré 75,6 % de la valeur ajoutée brute (VAB) en Belgique en 2015, contre 64,6 % dans l'EU-28. À l'opposé, le secteur primaire des régions rurales de Belgique représente moins de 2 % de leur VAB totale, ce qui est inférieur à la moyenne de l'EU-28 (4,2 %)⁷⁴. Le poids économique du secteur secondaire (qui comprend l'industrie alimentaire) dans les régions à prédominance rurale de Belgique (22,5 %) est inférieur à la moyenne de l'EU-28 (31,2 %). La répartition de l'emploi par secteur est de 3,2 % dans le tourisme, de 2,5 % dans l'industrie alimentaire et de 1,1 % dans l'agriculture⁷⁵.

En 2017, le taux de pauvreté en milieu rural en Belgique (20,9 %) était inférieur à la moyenne de l'UE (24,4 %). Il convient de souligner que le taux de pauvreté en milieu rural est nettement plus élevé en Wallonie (26,6 %)⁷⁶.

Le taux de pauvreté global en Belgique est supérieur au taux de pauvreté dans les zones rurales: les habitants des villes ont tendance à être plus exposés à la pauvreté que la population rurale (30,1 % contre 20,9 %)⁷⁷.

Les régions à prédominance rurale sont aussi durement touchées par la pauvreté: la catégorie des 15 à 20 % les plus pauvres y est très représentée⁷⁸.

En Belgique, les villages connaissent un dépeuplement partiel. L'accès à des services essentiels tels que les soins médicaux et les magasins n'y est pas garanti. La mobilité est également un problème dans certaines zones

rurales et le manque de transports publics contribue à entraîner l'exclusion sociale. L'accès limité aux services de base est plus marqué en Wallonie (où 6 villages sur 10 sont confrontés à un manque de médecins généralistes, par exemple). En soutenant les maisons médicales et les espaces multifonctionnels, les mesures de la PAC contribuent à améliorer la qualité de vie. Grâce à une politique de développement rural territorial équilibrée, la Flandre s'attaque à toute une série de problèmes sociaux qui sont apparus dans ses zones rurales. L'inclusion sociale et le développement local sont soutenus à l'aide de la méthode ascendante LEADER. Douze groupes d'action locale élaborent et mettent en œuvre des stratégies de développement local. Cette méthode permettra de couvrir environ 70 % de la population rurale, de créer environ 80 emplois et d'améliorer les conditions de vie.

La Région wallonne accorde une grande attention au développement des zones rurales à l'aide de LEADER, et elle a pour objectif de couvrir un tiers de la population rurale grâce à des stratégies de développement local élaborées par 20 groupes d'action locale; 83 emplois seront également créés dans le cadre des projets soutenus. 21 % de la population rurale bénéficie de meilleurs services ou infrastructures.

La forêt belge représente au total 23 % du territoire national et 0,3 % des forêts européennes⁷⁹. La Belgique est le vingtième pays producteur de bois d'Europe. Près de 79 % de la superficie forestière belge est située en Wallonie, contre moins de 21 % en Flandre, mais l'industrie du bois en Flandre est presque deux fois plus importante. À l'heure actuelle, la part des emplois du secteur de la foresterie reste marginale. La production totale de la foresterie et des activités secondaires connexes a atteint 387 millions d'EUR en 2017. Le montant total pour l'EU-28 a atteint 57 788 350 000 EUR⁸⁰. En ce qui concerne le secteur du tourisme, le vieillissement des infrastructures touristiques ainsi que le patrimoine naturel et historique en danger constituent des obstacles au développement du tourisme en Wallonie.

Le chiffre d'affaires de la bioéconomie s'est élevé à 78 044 millions d'EUR en 2015, avec la répartition par secteur suivante: 59 % pour les biotextiles, 13 % pour les produits chimiques conçus à partir de matériaux biologiques, les produits pharmaceutiques, les plastiques et le caoutchouc (à l'exclusion des biocombustibles), et 10 % pour l'agriculture⁸¹.

La bioéconomie et l'économie verte pour les produits biosourcés, le secteur du bois pour la bioénergie et le secteur du tourisme sont en croissance et offrent de bonnes possibilités de création d'emplois. Toujours en Wallonie, le secteur agroalimentaire est également en expansion et crée des emplois. Dans les deux régions, l'interconnexion dans les zones rurales (développement de la banlieue) permet des initiatives en faveur des circuits courts.

2.9 Améliorer la réponse du secteur agricole européen aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de santé, notamment en matière d'alimentation saine, nutritive et durable et de bien-être animal

Dans sa lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la Belgique a réduit significativement les ventes d'antimicrobiens (-37,2 %) au cours de la période 2010-2018⁸². Avec 113,1 mg/kg de poids vif, les ventes d'antimicrobiens sont désormais inférieures à la moyenne de l'UE, qui est de 118 mg/kg de poids vif. Toutefois, les ventes sont encore supérieures à celles des États membres voisins, tels que la France (64,2 mg/kg de poids vif), les Pays-Bas (57,5 mg/kg de poids vif) ou l'Allemagne (88,4 mg/kg de poids vif), lesquels possèdent des structures d'élevage similaires. En particulier, les ventes d'antimicrobiens doivent encore diminuer dans le secteur de la volaille et du veau. La sensibilisation, la collecte de données et l'élaboration de rapports, la fixation d'objectifs ainsi que la mise à disposition de ressources suffisantes favoriseront une transition sans heurts vers la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les médicaments vétérinaires et contribueront efficacement à la réalisation de l'objectif de réduction de 50 % des ventes globales dans l'UE d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture d'ici à 2030.

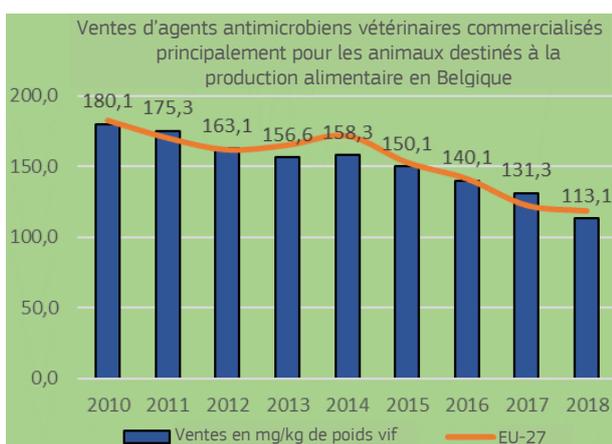
En 2018, la Belgique avait enregistré une réduction de 28 % de l'utilisation des pesticides et des risques qui leur sont associés, selon la définition de l'indicateur de risques harmonisé 1 (HRI1), par rapport au niveau de référence 2011-2013. Bien qu'il y ait eu une légère augmentation jusqu'en 2017, la réduction de l'indicateur HRI1 est plus importante que la moyenne de l'UE (17 %)⁸³. La Belgique présente toujours des lacunes dans le contrôle de la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles par tous les utilisateurs professionnels.

La demande sociale de denrées alimentaires produites à partir d'animaux élevés dans des conditions qui respectent leur bien-être est en hausse. Les mauvaises conditions de logement, caractérisées par un manque d'espace et de matériel d'enrichissement, sont à améliorer pour limiter la caudophagie. Le pourcentage de porcs élevés avec des queues intactes n'a guère changé depuis 2016, et la caudectomie des porcs reste une pratique

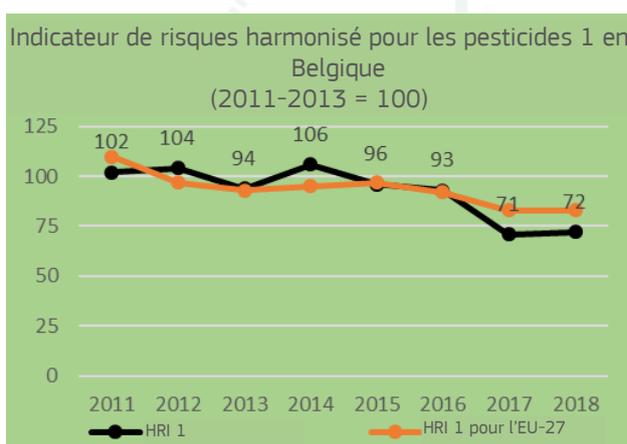
courante en Belgique, bien qu'il soit interdit de la réaliser sur une base de routine⁸⁴. Dans les modèles d'agriculture intensive, la pression continue pour accroître la production laitière pourrait être la cause d'un mauvais état de bien-être des vaches laitières.

La santé est un élément important du système alimentaire durable envisagé dans la stratégie «De la ferme à la table». À cet égard, la Belgique fait état d'un taux de surcharge pondérale de 48,7 % et d'un taux d'obésité de 14,7 %, contre 52 % et 14,9 % respectivement pour l'UE⁸⁵. Les efforts devraient se concentrer sur la transition vers des régimes alimentaires sains et durables, conformément aux recommandations nationales, y compris des régimes alimentaires équilibrés à base d'aliments végétaux tels que les céréales, les légumineuses, les fruits, les légumes et les fruits à coque, complétés par des quantités appropriées d'aliments d'origine animale, car cela contribuerait à réduire l'incidence des maladies humaines chroniques et non transmissibles, tout en diminuant les répercussions du système de production alimentaire sur l'environnement.

Les politiques régionales⁸⁶⁸⁷ ont fixé des objectifs ambitieux visant à réduire d'au moins 30 % le gaspillage et les pertes alimentaires au cours de la période 2015-2025, contribuant ainsi à l'engagement de la Commission de réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant mesuré aux niveaux du commerce de détail et des consommateurs d'ici à 2030 (ODD 12.3). Les projets et initiatives visant à faciliter la redistribution des denrées alimentaires et les dons alimentaires par l'intermédiaire de banques alimentaires et d'associations caritatives bénéficient d'un soutien, au même titre que la recherche dans le domaine des solutions technologiques innovantes et la sensibilisation des consommateurs visant à faire changer les comportements. La valorisation des déchets alimentaires inévitables provenant de l'importante industrie agroalimentaire flamande joue un rôle essentiel dans cette région. Toutefois, la réduction des déchets dans le secteur primaire et au cours du processus de transformation des produits alimentaires reste un défi.



Source: DG AGRI d'après ESVAC, Dixième rapport de l'ESVAC (2020)⁸⁹



Source: Eurostat [aei_hri]⁸⁸

2.10 Objectif transversal sur les connaissances, l'innovation et la numérisation

Le fonctionnement des SCIA⁹⁰⁹¹ a été qualifié de solide en Belgique, intégré en Flandre (où il existe plusieurs réseaux d'acteurs SCIA au sein desquels les connaissances sont partagées et la coopération organisée), mais relativement fragmenté en Wallonie.

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, la Belgique a alloué 5 % de son enveloppe totale pour le développement rural (Feader + contribution nationale) au transfert de connaissances et aux initiatives axées sur l'information, les services de conseil, la gestion agricole, les services de remplacement dans les exploitations agricoles et la coopération au sein du PEI. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne de l'EU-28, qui s'élève à 3,7 %⁹².

Le programme de développement rural (PDR) de la Flandre a pour objectif de former 981 850 agriculteurs et autres commerçants en zone rurale et de conseiller 998 bénéficiaires d'ici à 2023⁹³. Les données sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDR indiquent que, début 2019, le nombre de participants formés était de 407 314⁹⁴, ce qui signifie que 41,48 % de l'objectif à l'horizon 2023 a été atteint. En 2014-2018, 26 projets de démonstration ont bénéficié de la dernière tranche de subventions. Le PDR de la Wallonie ne couvre ni la formation ni les conseils aux agriculteurs.

En Belgique, 48 % des chefs d'exploitation ont suivi une formation agricole de base ou complète en 2016. Le pourcentage d'agriculteurs ayant suivi une formation agricole complète est plus élevé en Belgique (21 %) par rapport à la moyenne de l'UE (9 %). Le pourcentage de chefs d'exploitation ayant une formation agricole de base est légèrement plus élevé en Belgique (27 %) que dans l'ensemble de l'UE (23 %)⁹⁵.

Dans le cadre du partenariat européen d'innovation, et jusqu'en 2023, la Belgique (uniquement la Flandre) a pour objectif de soutenir 53 projets de coopération (groupes opérationnels) pour un budget global de 598 978 EUR. Au 25 août 2020, seuls 18 projets de groupes opérationnels ont été lancés et/ou achevés. Les principaux thèmes traités par le groupe opérationnel sont: la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, les machines et équipements agricoles. Le groupe opérationnel rassemble 181 partenaires, dont des exploitants agricoles (93), des instituts de recherche (41), d'autres partenaires (19), des PME (17) et des conseillers (11)⁹⁶. En Flandre, le budget par projet est très faible. En Wallonie, le soutien à l'innovation fait défaut et les groupes opérationnels du PEI sont totalement absents.

En Wallonie⁹⁷, un manque de liens, d'échanges et de mise en réseau entre les structures consultatives est à constater. En outre, l'utilisation des outils numériques reste faible. Par ailleurs, la traduction de la recherche en application pratique peut être améliorée de sorte que les résultats de la recherche soient plus accessibles pour les agriculteurs et que leur mise en œuvre soit abordable. Les producteurs sont souvent insuffisamment intégrés dans le SCIA et dans les projets de recherche en Wallonie.

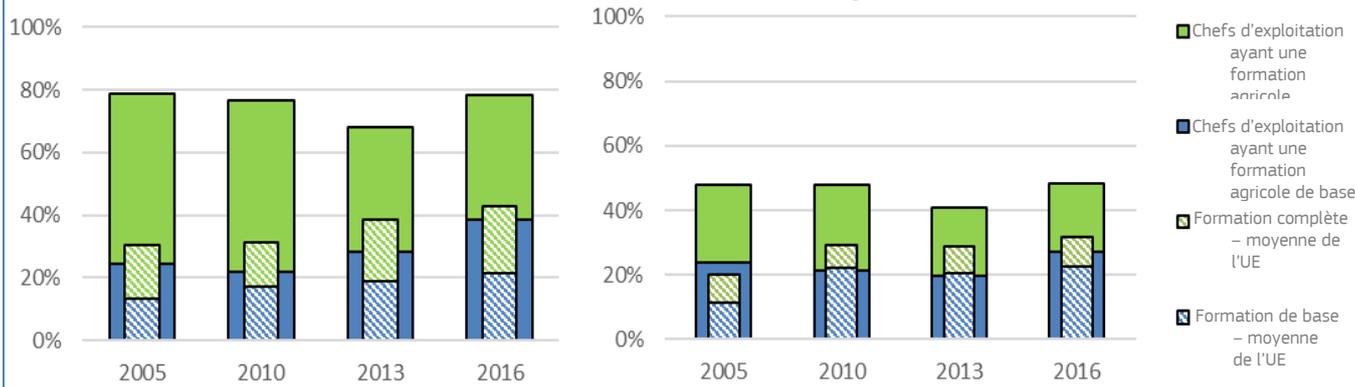
Le réseau rural national⁹⁸ de la Belgique pour la Flandre figure parmi les réseaux ruraux nationaux qui ont organisé plus de 50 % de tous les événements liés aux services de conseil et à l'innovation dans l'EU-28. Le réseau rural national pour la Wallonie a produit le plus grand nombre de publications au cours de la période 2015-2017 (plus de 1 000 publications). Cette expérience peut servir de base au futur réseau national de la PAC pour intensifier ces initiatives et jouer un rôle clé dans la promotion des synergies entre la PAC et l'espace européen de la recherche (EER). Le meilleur moyen d'y parvenir est d'entretenir des contacts étroits avec le point de contact national Horizon et d'intensifier la diffusion des informations sur le site web du PEI. En outre, lors de la collecte et du partage d'informations, la PAC peut financer des interventions qui favorisent l'utilisation d'informations scientifiques actualisées sur les pratiques agricoles, par exemple par l'intermédiaire du réseau de la PAC et de ses plateformes de connaissances, et par la mise en place de bureaux d'appui consultatifs où les dernières connaissances et innovations sont recueillies et partagées avec les conseillers de terrain.

La Belgique occupe la 9^e place de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2020, qui porte sur les 28 États membres de l'UE⁹⁹. La Belgique affiche des résultats mitigés dans le domaine de la connectivité. Si le pays obtient de bons résultats en matière de déploiement de réseaux rapides et à très haute capacité, il est à la traîne en ce qui concerne l'état de préparation à la 5G. La Belgique, Chypre et Malte sont les leaders en matière de réseaux d'accès de nouvelle génération (NGA). La Belgique s'est engagée à faire avancer les nouvelles technologies numériques et à investir stratégiquement dans celles-ci au moyen d'initiatives et de programmes coordonnés par l'UE. En avril 2019, la Belgique a également rejoint de nouvelles initiatives européennes de coopération visant à faire progresser la numérisation du patrimoine culturel et la transformation numérique de l'agriculture et des zones rurales. Pour la Belgique, huit pôles d'innovation numérique dans le domaine de l'agriculture, de la chasse et de la foresterie ont été enregistrés.

La Belgique a déjà déployé des efforts pour renforcer les capacités numériques dans tous les secteurs; le pays devrait exploiter ce potentiel pour poursuivre la transition numérique du secteur agricole et des zones rurales, en particulier au moyen de solutions numériques adaptées répondant à des défis sectoriels spécifiques, par exemple ceux liés à l'environnement, aux petits agriculteurs ou à la formation de groupes cibles. La Flandre s'est prononcée en faveur du recours à des systèmes par satellite pour surveiller la mise en œuvre de la PAC¹⁰⁰, ce qui n'est pas encore le cas de la Wallonie.

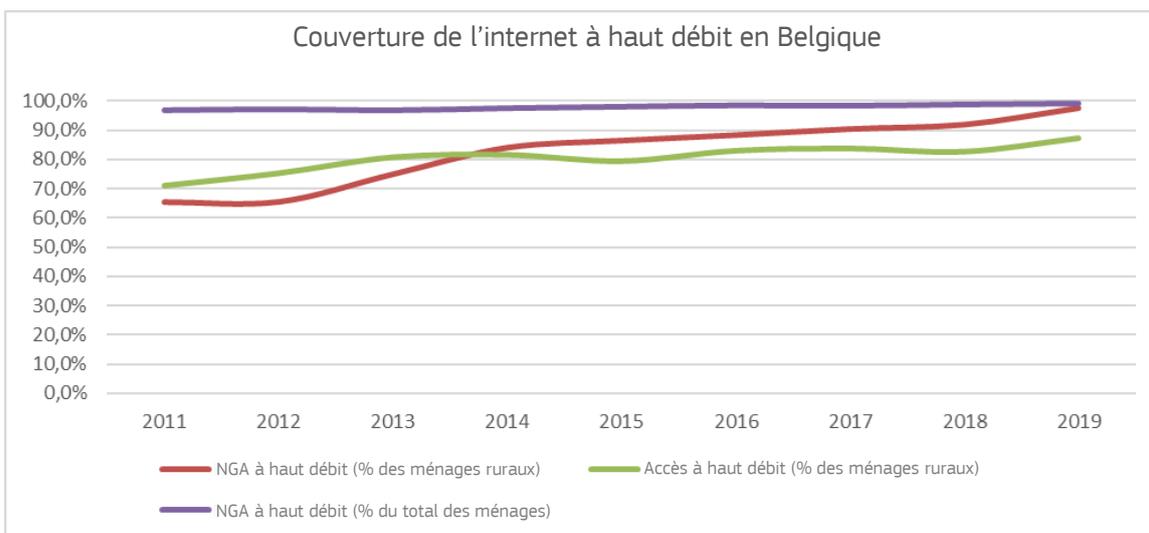
Les zones rurales belges sont globalement bien couvertes du point de vue de l'accès à l'internet: l'accès aux NGA à haut débit dans les zones rurales est excellent, 97,5 % des ménages ruraux étant couverts en 2019, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'UE (59,31 %). Par ailleurs, 87 % des ménages ruraux bénéficient d'un accès à une connexion haut débit (contre 83 % en moyenne dans l'UE)¹⁰¹.

Formation agricole des chefs d'exploitation de moins de 35 ans (à gauche) et de la population totale des chefs d'exploitation (à droite) en Belgique



Source: Eurostat [ef_m_farmang]

Couverture de l'internet à haut débit en Belgique



Source: Commission européenne, Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2020

- 1 Commission européenne, Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive (UE) 2016/2284, adopté le 26 juin 2020.
- 2 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.25 Revenu des facteurs agricoles*. Basé sur les données d'Eurostat [[aact_eaa04](#)], [[aact_ali01](#)] et [[aact_eaa06](#)].
- 3 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.24 Formation agricole des chefs d'exploitation* Basé sur les données d'Eurostat [[ef_mp_training](#)] et *Indicateur de contexte de la PAC C.26 Revenu d'entreprise agricole*. Basé sur les données d'Eurostat [[aact_eaa04](#)] et [[aact_ali01](#)].
- 4 Commission européenne. [Indicateurs de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur de résultat de la PAC RPI_01 Part du soutien direct dans le revenu agricole.
- 5 Commission européenne. [Indicateurs de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur d'impact de la PAC I.1 Revenu d'entreprise agricole et indicateur d'impact de la PAC I.2 Revenu des facteurs agricoles.
- 6 Calculs réalisés par la direction générale de l'agriculture et du développement rural sur la base des données du réseau d'information comptable agricole (RICA) pour 2015 et de celles de la base de données «Clearance Audit Trail System» (CATS) allant jusqu'en 2017, d'une part, et sur la base des données du RICA allant jusqu'en 2018 et de celles de la base de données CATS allant jusqu'en 2018, d'autre part.
- 7 Direction générale de l'agriculture et du développement rural, ECORYS and Wageningen Economic Research, *Study on risk management in EU agriculture*, rapport final, 2018.
- 8 Direction générale de l'agriculture et du développement rural. *Indicateur de contexte de la PAC C.25 Revenu des facteurs agricoles et indicateur de contexte de la PAC C.26 Revenu d'entreprise agricole*. Revenu basé sur les données d'Eurostat [[aact_eaa04](#)], [[aact_ali01](#)] et [[aact_eaa06](#)], auquel s'ajoute la rémunération des salariés au revenu d'entreprise, et divisé par le nombre total d'unités de travail annuel. Remarque: estimation des données de 2019. Le salaire moyen dans l'économie sur la base des données d'Eurostat fondées sur mille heures travaillées en utilisant le concept intérieur des salariés [[nama_10_a10_e](#)] et des données d'Eurostat sur les salaires et traitements [[nama_10_a10](#)].
- 9 Eurostat. [[aact_eaa01](#)].
- 10 Eurostat. [[aact_eaa06](#)].
- 11 La production standard (PS) d'un produit agricole (végétal ou animal) est la valeur monétaire moyenne de la production agricole au prix départ exploitation en euros.
- 12 Eurostat. [[aact_eaa01](#)].
- 13 Statbel, *Chiffres clés de l'agriculture*, 2009-2019
https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_kerncijfers_landbouw_2019_web.pdf
- 14 Statbel, *Chiffres clés de l'agriculture*, 2019
https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_kerncijfers_landbouw_2019_web.pdf
- 15 Eurostat. [[lc_nstruc_r2](#)].
- 16 Eurostat. [[apri_lprc](#)].
- 17 Commission européenne, *Financial needs in the agriculture and agri-food sectors in Belgium*, fi-compass, 2020.
- 18 Commission européenne, *Financial needs in the agriculture and agri-food sectors in Belgium*, fi-compass, 2020.
- 19 Van Bogaert Tom, Janssens Ruben et Maertens Ellen, *Toepassing van precisielandbouwtechnieken. Een enquête bij LMN-bedrijven* (en néerlandais), Departement Landbouw en Visserij, Bruxelles, 2018.
- 20 Institut des Comptes Nationaux, 2020
- 21 Commission européenne. [Indicateurs de la PAC – Explorateur de données](#) *Indicateur de la PAC – Explorateur de données*. Indicateur de réalisation/résultat de la PAC RPI_03 Distribution de la valeur ajoutée brute le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- 22 Commission européenne. [Indicateurs de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur d'impact de la PAC I.1 Revenu d'entreprise agricole et indicateur d'impact de la PAC I.2 Revenu des facteurs agricoles.
- 23 Eurostat. [[aact_eaa01](#)].
- 24 Arcadia International E.E.I.G, direction générale de l'agriculture et du développement rural, EY. *The best ways for producer organisations to be formed, carry out their activities and be supported*. Commission européenne, Bruxelles (2019), <http://doi.org/10.2762/034412>
- 25 Commission européenne. *Commission Staff Working Document – European Commission. Initiative to improve the food supply chain (unfair trading practices)*. SWD(2018) 92 final.
- 26 Eurostat. [[prc_ppp_idx](#)].
- 27 Eurostat. [[prc_fsc_idx](#)].
- 28 Commission européenne. [Indicateur de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur de réalisation/résultat de la PAC OIH_2 Distribution des systèmes de qualité de l'UE.
- 29 Commission européenne. [Indicateur de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur de réalisation/résultat de la PAC OIH_3 Nombre d'opérateurs biologiques enregistrés certifiés.
- 30 Agence européenne pour l'environnement (AEE). *EEA greenhouse gas – data viewer*. <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer>
- 31 Agence européenne pour l'environnement (AEE). *EEA greenhouse gas – data viewer*.
- 32 Agence européenne pour l'environnement (AEE). *EEA greenhouse gas – data viewer*.
- 33 International Mire Conservation Group and International Peat Society, *Mires and Peat, Volume 1*, Article 01, ISSN 1819-754X, 2006. https://esdac.jrc.ec.europa.eu/ESDB_Archive/octop/Resources/Peatland_Per_Country.pdf
- 34 Statbel, *Chiffres clés de l'agriculture*, 2018.
https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_Kerncijfers%20landbouw_2018_Web.pdf
- 35 Agence européenne pour l'environnement (AEE). *EEA greenhouse gas – data viewer*.
- 36 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.43 Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la foresterie*. Basé sur les données d'Eurostat [[nrq_bal_c](#)] et [[nrq_cb_rw](#)], et sur celles de Stratégie grains.
- 37 Agence européenne pour l'environnement (AEE). *EEA greenhouse gas – data viewer*.
- 38 Eurostat. [[nrq_bal_s](#)].
- 39 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.44 Utilisation d'énergie dans l'agriculture, la foresterie et l'industrie agroalimentaire*. Basé sur les données d'Eurostat [[nrq_bal_s](#)].
- 40 European Commission, *Rapports annuels de mise en œuvre de la Belgique*
<http://agriwiki.agri.cec.eu.int/Pages/AWLibrary.aspx?LISTNAME=AgriWikiDocuments&ITEMID=3161>

- 41 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.42 L'érosion des sols par l'eau*. Source originale: Centre commun de recherche (JRC).
- 42 Eurostat. [aei_pr_gnb].
- 43 Commission européenne. *Document de travail des services de la Commission – Report from the Commission to the Council and the European Parliament on the implementation of Council Directive 91/676/EEC concerning the protection of waters against pollution caused from agricultural sources based on Member State reports for the period 2012-2015*. SWD(2018) 246 final.
- 44 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=SWD:2019:37:FIN&qid=1551205988853&from=EN>
- 45 Vlaamse Landmaatschappij, *Nutrient in surface water in farmed surface, results MAP sampling network 2018-2019*.
- 46 Eurostat. [ef_poirrig].
- 47 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.40 Qualité de l'eau* Basé sur les données d'Eurostat [aei_pr_gnb].
- 48 indicators.be, *Populations d'oiseaux des champs selon la Région - Belgique*. 2007. https://www.indicators.be/fr/i/G15_BIR/fr
- 49 État de l'environnement Wallon, *Évolution des Populations d'Oiseaux Communs*. 2018. <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/FFH%208.html>
- 50 Les populations de bruant proyer, de tourterelle des bois et de perdrix grise ont diminué respectivement de 98 %, 97 % et 96 % entre 1990 et 2017.
- 51 Commission européenne. *Document de travail des services de la Commission – Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE 2019*. SWD(2019) 112 final.
- 52 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.36 État de conservation des habitats agricoles*. Source originale: [Agence européenne pour l'environnement](#).
- 53 Wallonie Environnement SPW (2020) *Évaluation des états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Wallonie (période 2013-2018)*. Wallonie Environnement SPW, Belgique. <http://biodiversite.wallonie.be/fr/evaluation-des-etats-de-conservation-des-habitats-et-des-especes-d-interet-communautaire-en-wallonie-periode-2013-2018.html?IDD=6292&IDC=5803>
- 54 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.41 Matière organique dans le sol des terres arables*. Centre commun de recherche (JRC), sur la base de l'enquête statistique aréolaire sur l'utilisation/l'occupation des sols 2015 (LUCAS).
- 55 Notifications de l'État membre à la direction générale de l'agriculture et du développement rural conformément au règlement (UE) n° 1307/2013.
- 56 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.19 Surface agricole en agriculture biologique*. Basé sur les données d'Eurostat [org_cropar_h1] et [org_cropar].
- 57 https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_kerncijfers_landbouw_2019_web.pdf
- 58 Commission européenne. *Indicateurs de la PAC – Explorateur de données*. Indicateur de résultat de la PAC RPI_06 Pourcentage de terres forestières ou d'autres surfaces boisées faisant l'objet de contrats de gestion soutenant la biodiversité et indicateur de résultat de la PAC RPI_07 Pourcentage de terres agricoles faisant l'objet de contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou les paysages. Source: données 2018, indicateurs du tableau de bord
- 59 Direction générale de l'agriculture et du développement rural. Basé sur les données d'Eurostat pour la mise en jachère et du JRC, sur la base de l'enquête LUCAS, pour l'estimation des éléments du paysage.
- 60 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.23 Pyramide des âges des chefs d'exploitation* Basé sur les données d'Eurostat [ef_m_farmanq].
- 61 Calculs effectués par la direction générale de l'agriculture et du développement rural sur la base des données du RICA (jusqu'en 2018).
- 62 Access to land, *Europe's new farmers: Innovative ways to enter farming and access land*, septembre 2018. https://www.accesstoland.eu/IMG/pdf/a2l_newentrants_handbook.pdf
- 63 Direction générale de l'agriculture et du développement rural. *Analysis on implementation of direct payments, based on CATS data (Claim Year 2018)* (en anglais), juin 2020
- 64 ADE, CCRI, direction générale de l'agriculture et du développement rural, OIR, *Evaluation of the impact of the CAP on generational renewal, local development and jobs in rural areas*, rapport final, 2019. p. 65. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4bd0b0a2-0503-11ea-8c1f-01aa75ed71a1>
- 65 Eurostat. [urt_d3area].
- 66 Eurostat. [urt_d3area].
- 67 IWEPS, Densité de population, 2020. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/densite-de-population>
- 68 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.02 Pyramide des âges* Basé sur les données d'Eurostat [demo_r_pjanaggr3].
- 69 Eurostat. [fst_r_ergau] et [fst_r_erednu].
- 70 Commission européenne. *Indicateur contextuel de la PAC C.07 Taux de chômage*. Basé sur les données d'Eurostat [fst_r_lfu3rt].
- 71 Eurostat. [fst_r_erednu].
- 72 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.24 Formation agricole des chefs d'exploitation* Basé sur les données d'Eurostat [ef_mp_training].
- 73 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.08 PIB par habitant* Basé sur les données d'Eurostat [nama_10r_3gdp] et [nama_10r_3popgdp].
- 74 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.10 Structure de l'économie*. Basé sur les données d'Eurostat [nama_10r_3qva].
- 75 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.13 Emploi par activité économique*. Basé sur les données d'Eurostat [fst_r_lfe2en2].
- 76 La Wallonie en chiffres «Taux de risque de pauvreté» et «Taux de privation matérielle sévère» élaborées par l'IWEPS et disponibles sur le site: [https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/#:~:text=Ainsi%2C%20on%20peut%20affirmer%20avec,Flandre%20\(autour%20de%2010%20%25\)](https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/#:~:text=Ainsi%2C%20on%20peut%20affirmer%20avec,Flandre%20(autour%20de%2010%20%25))
- 77 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.09 Taux de pauvreté*. Basé sur les données d'Eurostat [ilc_peps11].
- 78 Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.09 Taux de pauvreté*. Basé sur les données d'Eurostat [ilc_peps11].
- 79 Eurostat [demo_r_d3area] et [for_area], et Société Royale Forestière De Belgique Eurostat. [demo_r_d3area] et [for_area]
- 80 Eurostat. [for_sup_cp].
- 81 DATAM bio economy, JRC <https://datam.jrc.europa.eu/datam/mashup/BIOECONOMICS/index.html>
- 82 Agence européenne des médicaments, Surveillance européenne de la consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire, 2020. «Sales of veterinary antimicrobial agents in 31 European countries in 2018». (EMA/24309/2020).
- 83 Commission européenne. *Indicateur de risques harmonisé pour les pesticides (HR11)* par catégorisation des substances actives. Basé sur les données d'Eurostat [SDG_02_51] https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/aei_hri/default/table?lang=fr
- 84 Lettre de la DG SANTE à la Belgique relative à la stratégie «De la ferme à la table» – Ref. Ares(2020)2643693
- 85 Eurostat. [sdg_02_10].
- 86 <https://www.voedselverlies.be/en;>
<https://lv.vlaanderen.be/sites/default/files/attachments/Declaration%20of%20Commitment%20Flanders.pdf>

-
- ⁸⁷ Ministère wallon de l'environnement et de la transition écologique, *Plan wallon des Déchets-Ressources*, 2018. <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/planwallondechets.pdf>
- ⁸⁸ Commission européenne. *Indicateur de risques harmonisé pour les pesticides (HRI1) par catégorisation des substances actives*. Basé sur les données d'Eurostat [[SDG 02 51](#)].
- ⁸⁹ Agence européenne des médicaments, Surveillance européenne de la consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire (ESVAC). *Sales of veterinary antimicrobial agents in 31 countries in 2018 – trends from 2010 to 2018 Tenth ESVAC Report (Ventes d'agents antimicrobiens vétérinaires dans 31 pays en 2018 – tendances entre 2010 et 2018, Dixième rapport de l'ESVAC)*. [EMA/24309/2020](#).
- ⁹⁰ Direction générale de l'agriculture et du développement rural. *Preparing for Future AKIS in Europe, 4th Report of the Strategic Working Group on Agricultural Knowledge and Innovation Systems (AKIS)*, 2019.
- ⁹¹ Knierim, Andrea, Prager, Katrin, *Agricultural Knowledge and Information Systems in Europe: Weak or strong, fragmented or integrated?*, juillet 2015.
- ⁹² Notifications de l'État membre à la direction générale de l'agriculture et du développement rural sur la base des dernières versions adoptées des programmes de développement rural.
- ⁹³ Notifications de l'État membre à la direction générale de l'agriculture et du développement rural sur la base des dernières versions adoptées des programmes de développement rural.
- ⁹⁴ Commission européenne. [Indicateur de la PAC – Explorateur de données](#). Indicateur de réalisation de la PAC OIR_12 Nombre de participants aux formations.
- ⁹⁵ Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.24 Formation agricole des chefs d'exploitation* Basé sur les données d'Eurostat [[ef mp training](#)].
- ⁹⁶ <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/about/operational-groups>
- ⁹⁷ Réseau Wallon de développement rural. *Vers un Pôle wallon de Conseil Indépendant en Agriculture*. Note de synthèse des travaux du GT «Conseil Agricole Indépendant». 1^{er} août 2020.
- ⁹⁸ Réseau européen de développement rural, *Y5 RDP Screening on NRN programming and action plans*, Document de travail – Version finale, janvier 2020. https://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/y5_rdp_screening_nrns_summary_report.pdf
- ⁹⁹ Commission européenne, *Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2020*.
- ¹⁰⁰ Direction générale de l'agriculture et du développement rural, informations internes provenant des notifications de l'État membre et/ou d'échanges informels avec l'État membre.
- ¹⁰¹ Commission européenne. *Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)*. Indicateurs individuels DESI – 1b1 Couverture internet rapide haut débit (NGA) [[desi 1b1 fbbc](#)].